

RAPPORT ANNUEL 2020



CIEPP
Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs

Luc ABBÉ-DECARROUX

Vice-président

Michel ROSSIER

Olivier SANDOZ

Pascal SCHWAB

Robert ZOELLS

Représentants des salariés

Bruna CAMPANELLO

Nuno DIAS

Aldo FERRARI

Président

Isabelle RICKLI

Marie-Françoise UDRY

DIRECTION

José AGRELO

Directeur

GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA, Genève

EXPERT AGRÉÉ

Pittet Associés SA, Genève

MÉDECIN-CONSEIL

Dr Bernard GREDER

TABLE DES MATIÈRES

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2020	2
1. Maintien des activités	2
2. En développement continu	2
3. Performance financière positive malgré un contexte de crise	2
4. Structure stable	3
5. Modification des bases techniques	3
6. Modifications réglementaires	3
7. Investissements, un engagement global	3
8. 2020 : année anniversaire	4
9. Perspectives	5
CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020	6
Évolution du total du bilan	7
Évolution des contributions	7
Évolution du nombre d'affiliés	8
Évolution du nombre d'assurés actifs	8
Politique en matière d'attribution des excédents	8
BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019	9
Actif	9
Passif	9
COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS	10
Exercices du 1 ^{er} janvier aux 31 décembre 2020 et 2019	10
ANNEXE AUX COMPTES	12
1. Bases et organisation	14
2. Membres actifs et rentiers	19
3. Nature de l'application du but de prévoyance	21
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes	22
5. Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture	23
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	29
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	47
8. Demandes de l'Autorité de surveillance	49
9. Autres informations en relation avec la situation financière	49
10. Évènements postérieurs à la date du bilan	49
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	50

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2020

1. MAINTIEN DES ACTIVITÉS

Malgré une année 2020 marquée par la pandémie liée à la propagation du virus Covid-19, la CIEPP a garanti la continuité de ses activités. Un accompagnement accru a été réalisé auprès de ses affiliés et de ses assurés. La digitalisation des processus a été poursuivie. Avec la FER Genève, d'importantes mesures organisationnelles ont été instaurées et une attention particulière a été portée à la sécurité des collaborateurs, des affiliés et des assurés. La gouvernance a été renforcée et un suivi accentué de certains éléments, comme l'évolution des liquidités, a été réalisé.

Au travers du magazine *Bleu Horizon* et du site internet de la CIEPP, des points de situation ont été communiqués ainsi que des informations sur les mesures décidées par le Conseil fédéral en lien avec la LPP.

2. EN DÉVELOPPEMENT CONTINU

Au cours de l'année 2020, la CIEPP a poursuivi son développement. L'exercice de l'année se clôt avec un bilan de plus de 8 milliards de francs suisses de fortune sous gestion.

Au 31 décembre 2020, la CIEPP gérait la prévoyance professionnelle de 10'094 entreprises et indépendants (+1.77% par rapport à l'année passée), soit 45'570 assurés (+0.28%). Le nombre de rentiers était de 6'628 bénéficiaires (+6.15%). En 2020, les contributions facturées ont atteint plus de 398 millions de francs (+2.8%). Dans un contexte difficile, la CIEPP a dépassé ses objectifs organiques et ces chiffres attestent la validité de son modèle de prévoyance.

La performance annuelle de 3.70% sur l'ensemble des placements a permis au Conseil de fondation de décider d'attribuer un taux d'intérêt de 1.5% sur l'entier de l'avoir de vieillesse (accumulé à la fin de l'année 2020) des assurés actifs au 1^{er} janvier 2021. Ce taux dépasse de 0.5% le taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral.

Fin 2020, le taux de couverture, soit le rapport entre la fortune nette et les engagements, s'établit, après cette rémunération de 1.5%, à 121.4% contre 119% l'année passée.

3. PERFORMANCE FINANCIÈRE POSITIVE MALGRÉ UN CONTEXTE DE CRISE

Les changements d'allocation stratégique décidés à la fin de l'année 2019 ont été implémentés durant la première partie de l'année 2020 jusqu'à fin avril. L'allocation en actions a été notamment relevée de 37% à 40%. Cela a produit des effets positifs sur la fortune globale de la Caisse.

Après une chute importante des marchés financiers à la mi-mars 2020 en lien avec la crise du Covid-19, la confiance des investisseurs a été réinstaurée grâce à des mesures exceptionnelles, tant au niveau de leur rapidité d'implémentation que de leur ampleur, prises par les banques centrales et les gouvernements. Les marchés financiers ont reçu un nouvel élan en fin d'année à la suite des résultats perçus comme positifs des élections américaines ainsi qu'au lancement de plusieurs vaccins anti Covid-19. La CIEPP a maintenu ses principes d'investissement et les a appliqués de manière systématique (rééquilibrage annuel, investissements réguliers de ses entrées nettes de fonds, faibles coûts de gestion, etc.). Ces éléments lui ont permis de réaliser une performance de 3.70% sur l'année. Ce résultat financier, ainsi que l'évolution positive des *cash flows*, ont contribué à l'accroissement de la fortune de la CIEPP. Au 31 décembre 2020, les actifs sous gestion ont dépassé les 8 milliards de francs suisses.

4. STRUCTURE STABLE

Une nouvelle expertise actuarielle a été effectuée en 2020 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019. La CIEPP réalise une expertise actuarielle tous les trois ans. Les calculs sont effectués sur une période de cinq à vingt ans. L'expertise actuarielle a confirmé la solidité financière de la CIEPP et la stabilité de son besoin de performance pour maintenir l'équilibre financier à long terme en rapport avec la performance attendue en fonction de l'allocation des actifs. Elle a aussi permis au Conseil de fondation d'arrêter une décision concernant le taux d'intérêt technique de la CIEPP.

5. MODIFICATION DES BASES TECHNIQUES

Lors de sa séance du 16 octobre 2020, le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique de la CIEPP à 2.5% (au lieu de 3%); celui-ci est applicable dès le bouclage des comptes 2020. Il a également validé le maintien de la constitution de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique à 2% au cours des prochaines années.

Ces décisions interviennent après avoir réalisé l'expertise actuarielle, compte tenu des performances attendues à long terme et des directives techniques applicables.

Par ailleurs, suite à l'édition des nouvelles tables actuarielles périodiques LPP 2020 (P 2020), le Conseil de fondation, afin de maintenir ses principes et dans le but d'actualiser les paramètres actuariels, a également décidé leur mise en application dès le bouclage des comptes 2020.

L'annexe technique au règlement principal de la CIEPP (art. 7) et le règlement pour les passifs de nature actuarielle ont été adaptés en conséquence.

6. MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

En vue notamment de la mise en œuvre le 1^{er} janvier 2021 de la révision de la loi sur les prestations complémentaires (art. 47a LPP), le Conseil de fondation a validé les modifications du règlement de prévoyance. Celui-ci a été mis en ligne en début d'année 2021. Cette réforme permet aux assurés de 58 ans et plus, licenciés à partir du 1^{er} août 2020, de maintenir – aux mêmes conditions que précédemment – leur assujettissement au sein de leur ancienne Caisse. En contrepartie, l'assuré a l'obligation de payer les cotisations risques (invalidités, décès) et d'y ajouter, s'il le souhaite, les cotisations épargne. En cas de maintien, toutes les cotisations (part employé et part employeur) sont dues par l'assuré.

7. INVESTISSEMENTS, UN ENGAGEMENT GLOBAL

Depuis plusieurs années, la CIEPP a intégré les préoccupations environnementales, sociales et de bonne gouvernance (critères ESG) dans ses activités. En matière d'investissement, la CIEPP agit de manière globale, en travaillant sur quatre axes clairement définis : l'exercice du droit de vote lors des assemblées générales, l'analyse des risques ESG, l'engagement actionnarial pour un dialogue efficace et l'immobilier, avec une intégration des critères de durabilité dans les projets immobiliers et la rénovation énergétique des bâtiments existants.

Pour rappel, la CIEPP est l'un des membres fondateurs, en 2016, d'Ethos Engagement Pool International (EEP International) et s'est engagée depuis son adhésion à la fondation Ethos en 2011 au sein d'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse). Le but de ces participations est de favoriser le changement, d'améliorer les performances et de promouvoir les meilleures pratiques en termes ESG.

Au travers du programme d'engagement EEP Suisse, un dialogue direct a été initié auprès des cent cinquante plus grandes sociétés cotées. Les thèmes abordés en 2020 ont été le changement climatique (stratégie et gestion des risques en matière de changement climatique), la gouvernance d'entreprise (composition et fonctionnement du conseil d'administration), les conditions de travail (stratégie et reporting en matière de respects des droits humains et des travailleurs) ainsi que les engagements avec les sociétés faisant l'objet de controverses.

Dans le cadre du programme EEP International, l'engagement s'effectue principalement sous la forme d'initiatives auxquelles participent des groupes d'investisseurs internationaux. En 2020, les thèmes portaient sur le changement climatique (14), les droits humains (13) et la gouvernance d'entreprise (3). Au total, 1264 sociétés ont été interpellées. Le groupement a également mené un dialogue direct avec 56 entreprises.

Au niveau climatique, l'initiative *Climate Action 100+* («*Say on Climate*») a conduit de grandes entreprises du secteur pétrolier à s'engager à atteindre zéro émission de CO₂ d'ici à 2050. Le groupement a également œuvré à une réduction de la déforestation en Amazonie et à une interdiction au forage dans la réserve naturelle de l'Arctique.

Au niveau social, la *Workforce Disclosure Initiative* a été soutenue par le groupement. Elle vise à améliorer la transparence sur la manière dont les grandes entreprises multinationales gèrent leur capital humain. Le groupement a également participé à des actions contre l'exploitation des travailleurs migrants dans les Emirats Arabes Unis et contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises européennes du secteur technologique.

En 2020, la CIEPP a procédé à une revue complète de son positionnement en matière ESG. Son statut d'investisseur actif et responsable a été validé et renforcé. Il a notamment été décidé d'augmenter de manière significative l'exercice des droits de vote à l'étranger dès l'année prochaine, avec la création d'un fonds dédié CIEPP, «*Achillea*», qui contiendra l'ensemble de son exposition en actions nord-américaines. Cela permettra à la CIEPP d'exercer ses votes sur environ deux tiers de son portefeuille en actions. La Directive sur l'exercice des droits de vote a été modifiée pour l'adapter, l'inscrire dans les démarches ESG de la Caisse et intégrer les développements à l'étranger.

8. 2020 : ANNÉE ANNIVERSAIRE

C'est le 14 décembre 1960 que les statuts de la Caisse inter-entreprises de prévoyance vieillesse (CIEPV) – qui deviendra en 1969 la Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP) –, sont adoptés par l'assemblée constitutive et signés par Renaud Barde, alors secrétaire général de la Fédération des Syndicats Patronaux (FSP), devenue en 2003 la Fédération des Entreprises Romandes (FER), et François Daudin (régisseur), premier président.

Pour marquer ce soixantième anniversaire, des actions spécifiques seront menées tout au long de l'année 2021.

9. PERSPECTIVES

La mission prioritaire de notre institution consiste à maintenir le cap vers un horizon à long terme. Si le cap a pu être maintenu, il est vrai que scruter l'horizon sur le radar de nos convictions et envisager une perspective courante 2020 aura été un exercice d'équilibriste proche du funambulisme.

Nous voulons réaffirmer ici, plus que jamais, que seules la discipline, la cohérence, l'anticipation basée sur les faits et le savoir, l'écoute des besoins de nos affiliés et assurés comme des convictions fortes rendent notre institution pérenne.

La crise sanitaire que nous traversons nous le rappelle. Si elle bouscule nos certitudes, elle nous permet aussi de mesurer ce que signifie le terme de solidarité propre au régime d'assurance sociale que doit demeurer la prévoyance professionnelle. Cette solidarité qui nous rend interdépendant représente aussi la liberté d'entreprendre et de se développer à l'abri des aléas de la vie qui peuvent toucher chaque assuré, chaque affilié et ils l'auront été l'année écoulée. Notre rôle d'institution de prévoyance comme son nom l'indique, c'est d'envisager une couverture sociale tout au long de l'existence de nos assurés, en particulier au moment de leur retraite, qu'elle soit partielle ou complète et ceci avec un revenu digne.

Nous œuvrons toutes et tous à la CIEPP pour atteindre cet objectif pour nos affiliés et nos assurés. Ceci à moindre coût, avec la plus grande efficacité et pour la meilleure prestation possible. Cela passe par l'engagement de chacune et chacun des membres du Conseil de fondation, de la Direction comme de chaque collaboratrice et collaborateur et ceci depuis 60 ans ; depuis le 14 décembre 1960, date de la signature de notre acte de Fondation.

La CIEPP évolue dans un contexte concurrentiel en constante évolution. Elle se doit d'être réactive mais surtout active. Dans ce sens, le Conseil de fondation a poursuivi la consolidation du bilan de notre institution et a adapté les paramètres de celui-ci en préservant sa capacité à faire face aux évolutions boursières à venir mais aussi à l'évolution de la structure de ses affiliés et assurés. Demeurer capable de prendre des risques, c'est aussi se prémunir de ceux-ci sans laisser la peur ou l'émotion guider nos choix d'investisseur. C'est assumer nos responsabilités envers les générations futures tout en reconnaissant que notre institution existe par les contributions de celles et ceux qui nous ont précédés. En matière de prévoyance, il n'y a pas de recettes toutes faites.

La réforme de la prévoyance professionnelle présentée par le Conseil fédéral fin 2020 a fait sienne la proposition des partenaires sociaux élaborée à sa demande après l'échec de la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Elle répond à ce qui est au centre de notre activité : une adaptation à l'évolution de la réalité sociale, économique et démographique. Une solution qui fait place au pragmatisme et prend le dessus sur les intérêts particuliers. Qui envisage aussi des mesures pour garantir la pérennité de notre système de prévoyance vieillesse que beaucoup nous envient encore... Il est temps d'agir pour garantir les prestations de toutes et tous à long terme. La crise sanitaire nous a rappelé notre capacité à appliquer le principe de solidarité, gageons qu'il en sera ainsi aussi pour la prévoyance vieillesse.

Le Président du Conseil de fondation

Aldo Ferrari

Le Directeur

José Agrelo

Genève, le 7 mai 2021

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020



458.21

MILLIONS

COTISATIONS
RÉGLEMENTAIRES
ET RACHATS



8.197

MILLIARDS

TOTAL DU BILAN



6.37

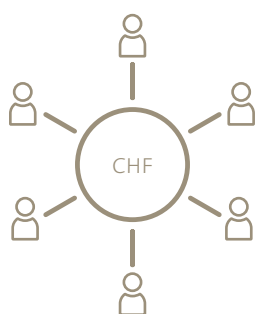
MILLIARDS

CAPITAUX
DE PRÉVOYANCE
DES ASSURÉS
ET DES BÉNÉFICIAIRES
DE RENTES



121.4%

DEGRÉ
DE COUVERTURE



6'628

TOTAL DE RENTES
EN COURS

DONT

VIEILLESSE **4'840**
SURVIVANTS **642**
INVALIDITÉ **1'146**



45'570

NOMBRE
D'ASSURÉS ACTIFS

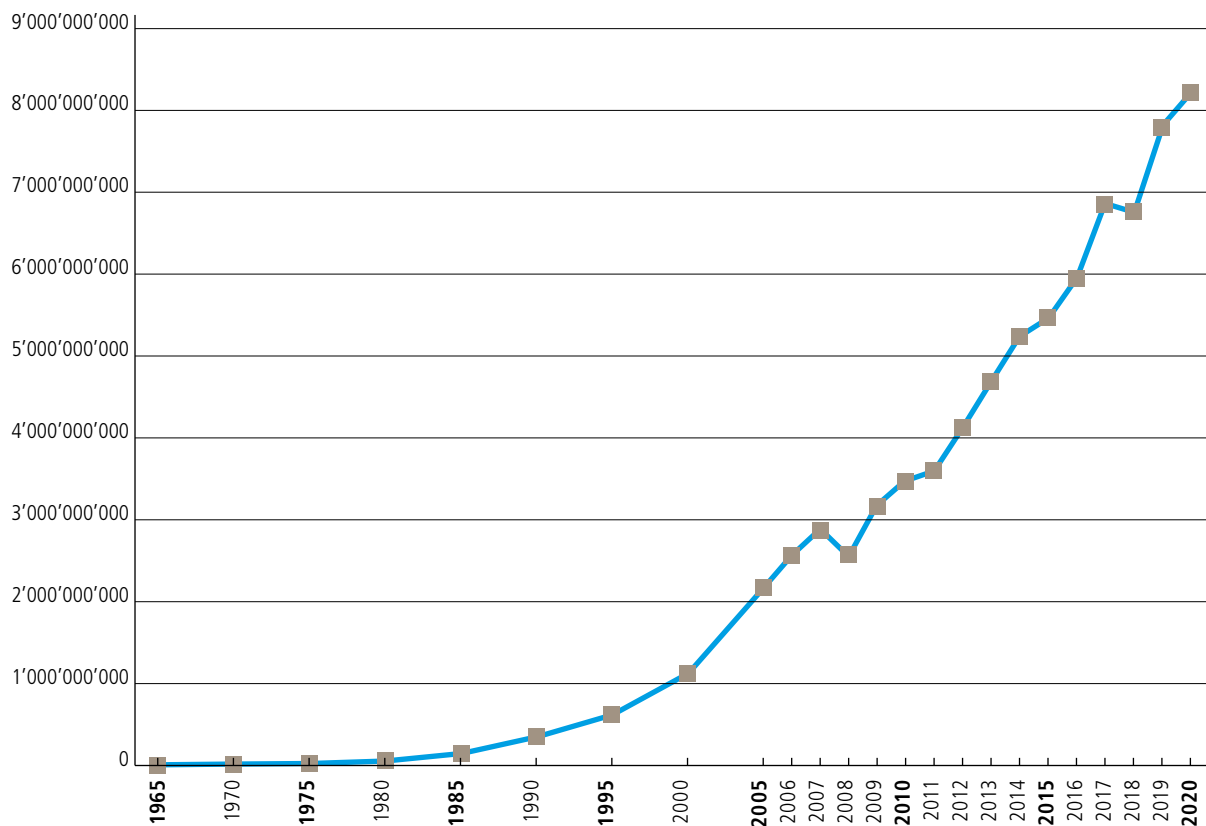


10'094

NOMBRE
D'AFFILIÉS

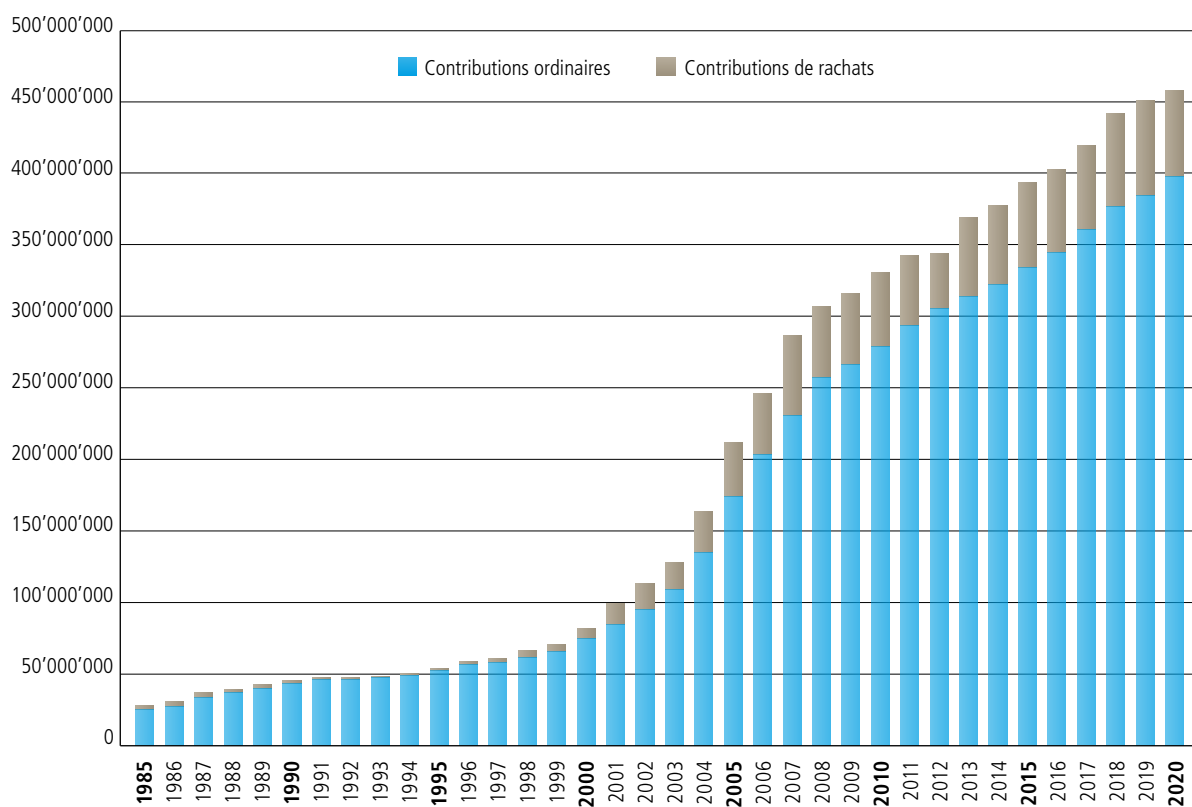
ÉVOLUTION DU TOTAL DU BILAN

CHF



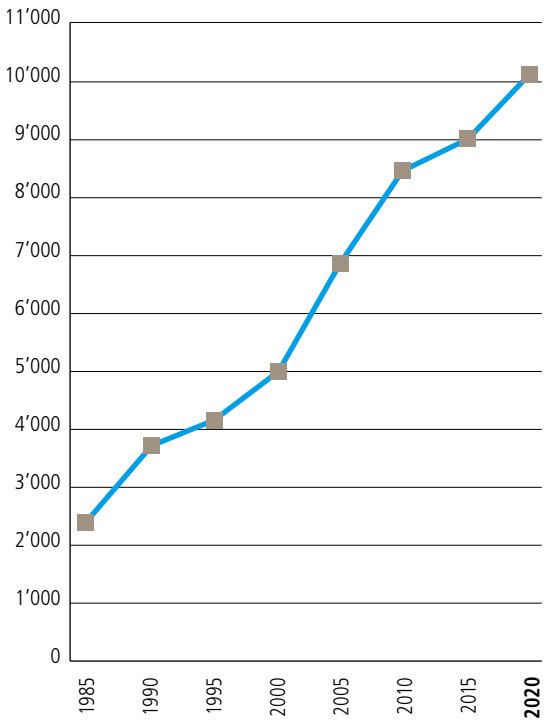
ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS

CHF



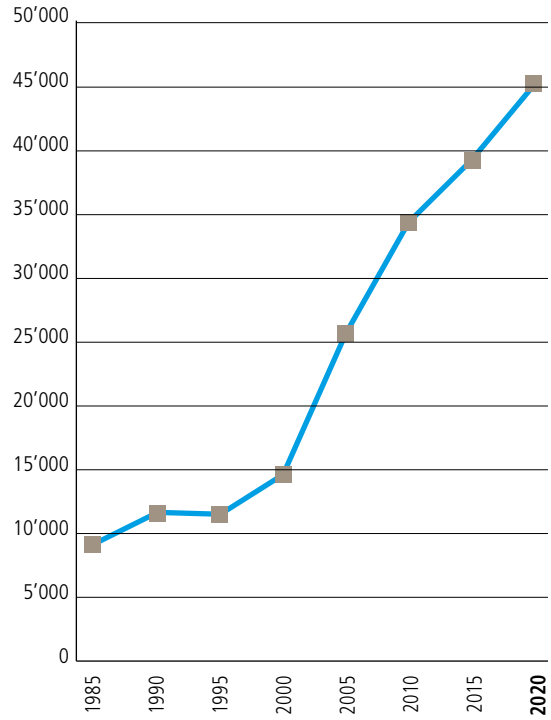
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AFFILIÉS

Nombre



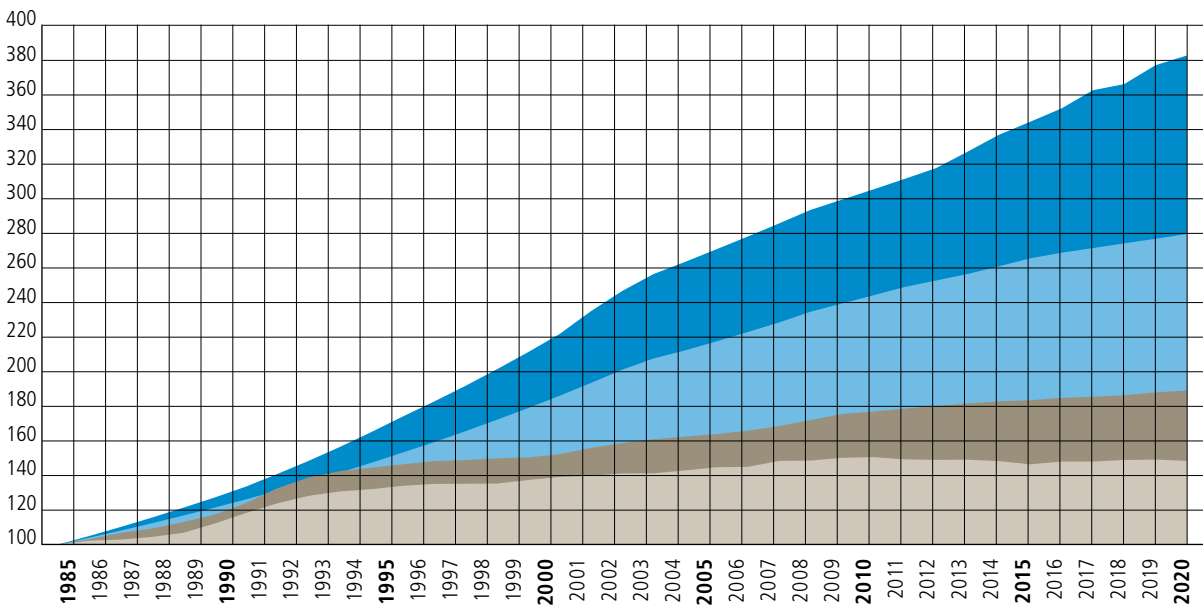
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS

Nombre



POLITIQUE EN MATIÈRE D'ATTRIBUTION DES EXCÉDENTS

CHF



■ Intérêts réglementaires (LPP + hors LPP) crédités par la CIEPP ■ Intérêts min. LPP ■ Croissance des salaires ■ Inflation Suisse

BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

ACTIF

	Annexe	Au 31.12.2020		Au 31.12.2019	
		CHF	%	CHF	%
A) Placements	6.1-6.7	8'123'214'074.08	99.10	7'691'309'276.16	99.17
Liquidités et placements à terme		495'510'975.09	6.04	506'254'685.16	6.53
Obligations		2'309'338'345.06	28.17	2'303'098'713.61	29.70
Immobilier et assimilés		1'006'515'259.77	12.28	939'650'840.65	12.12
Actions		3'356'877'898.12	40.95	2'931'778'103.08	37.80
Placements alternatifs		337'292'476.86	4.11	479'958'318.26	6.19
Private Equity		15'014'249.45		13'896'627.24	
Senior Secured Loans		231'389'273.62		372'133'023.27	
Prêts Privés		17'783'565.25		17'783'565.25	
Microfinance		73'105'388.54		76'145'102.50	
Produits dérivés		28'172'001.50	0.34	26'287'132.00	0.34
Immeubles et terrains		589'507'117.68	7.19	504'281'483.40	6.50
B) Compte de régularisation actif	7.1	73'990'741.99	0.90	64'202'731.89	0.83
TOTAL DE L'ACTIF		8'197'204'816.07	100.00	7'755'512'008.05	100.00

PASSIF

	Annexe	Au 31.12.2020		Au 31.12.2019	
		CHF	%	CHF	%
D) Engagements		201'776'147.67	2.46	183'119'272.91	2.36
Prestations de libre passage et rentes		194'884'289.13		178'586'709.92	
Autres dettes	7.2	6'891'858.54		4'532'562.99	
E) Compte de régularisation passif	7.2	18'149'824.00	0.22	19'346'803.00	0.25
F) Réserves de cotisations des employeurs	6.9	37'747'640.08	0.46	41'360'252.61	0.53
G) Provisions non techniques	7.2	834'072.10	0.01	840'043.20	0.01
H) Capitaux de prévoyance et provisions techniques		6'540'720'684.74	79.79	6'314'203'811.74	81.42
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	4'546'853'015.74		4'406'271'227.74	
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	1'824'477'669.00		1'633'566'095.00	
Provisions techniques	5.8	169'390'000.00		274'366'489.00	
I) Réserve de fluctuation de valeur	6.8	1'397'976'447.48	17.05	1'196'641'824.59	15.43
J) Fonds libres					
Situation en début de période		0.00		0.00	
Z) Excédent de produits / charges (-)		0.00		0.00	
Situation en fin de période		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF		8'197'204'816.07	100.00	7'755'512'008.05	100.00

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

	Annexe	Exercice 2020 CHF	Exercice 2019 CHF
K) Cotisations et apports ordinaires			
Cotisations brutes des assurés salariés	7.3	171'679'787.80	166'738'755.80
Cotisations brutes des employeurs	7.3	201'633'458.50	194'997'697.15
Cotisations brutes des assurés indépendants	7.3	25'055'093.60	25'777'908.80
Cotisations d'épargne à charge de la caisse	7.3	-2'776'544.10	-2'544'243.80
Prélèvements sur la réserve de cotisations part employeurs	6.9	-10'988'928.09	-8'521'036.15
Prélèvements sur la réserve de cotisations part employés	6.9	-1'942'208.84	0.00
Primes uniques et rachat		59'840'062.60	63'618'102.85
Apports à la réserve de cotisations des employeurs	6.9	9'318'524.40	12'421'628.70
Subsides du fonds de garantie	7.3	645'298.17	3'942'051.57
L) Prestations d'entrée			
Apports de libre passage		426'729'601.70	442'643'761.44
Attribution en cas de reprise d'assurés		0.00	523'984.35
Apports réserves mathématiques rentiers	5.4	745'294.60	216'917.05
Remboursements de versements anticipés divorce	5.3	1'355'606.25	1'520'744.70
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	5.3	4'548'257.00	5'486'058.75
K à L) Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		885'843'303.59	906'822'331.21
M) Prestations réglementaires			
Rentes de vieillesse		-97'789'115.00	-89'435'259.00
Rentes de survivants		-8'020'444.00	-7'584'405.00
Rentes d'invalidité		-14'556'210.00	-13'647'267.00
Prestations en capital à la retraite		-86'349'983.45	-81'687'471.80
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-7'385'119.50	-10'591'049.75
O) Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-496'363'562.35	-491'835'185.55
Versements anticipés divorce	5.3	-9'157'252.20	-5'748'299.35
Versements anticipés pour la propriété du logement	5.3	-20'106'296.40	-19'248'468.20
M à O) Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-739'727'982.90	-719'777'405.65

EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 (SUITE)

	Annexe	Exercice 2020 CHF	Exercice 2019 CHF
P/Q) Constitution / dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations			
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	-838'233'240.20	-850'176'221.04
Dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	759'735'606.45	761'503'778.35
Constitution nette du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	-190'911'574.00	-142'559'243.00
Rémunération du capital épargne	5.3	-62'084'154.25	-116'348'528.60
Constitution des provisions techniques	5.8	-44'195'444.00	-61'046'760.00
Dissolution des provisions techniques	5.8	149'171'933.00	20'650'536.00
Constitution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	-9'318'524.40	-12'421'628.70
Dissolution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	12'931'136.93	8'521'036.15
S) Charges d'assurance			
Cotisations au fonds de garantie	7.3	-2'432'101.76	-2'266'999.35
Primes d'assurance			
Primes de risque	7.3	-233'102.55	-265'627.70
Primes pour frais de gestion	7.3	-41'135.75	-46'875.50
K à S) Résultat net de l'activité d'assurance		-79'495'279.84	-207'411'607.83
T) Résultat net des placements			
Résultat sur liquidités et placements à terme		5'146'462.78	-5'633'400.94
Résultat sur obligations		-10'752'601.86	156'452'372.33
Résultat sur immobilier et assimilés		69'160'928.29	91'465'029.94
Résultat sur actions		163'940'088.80	577'954'992.83
Résultat sur placements alternatifs		-1'828'137.16	23'635'406.75
Résultat sur produits dérivés		83'402'385.47	-14'289'439.77
Revenu net des immeubles		9'722'780.53	5'114'939.39
Frais d'administration des placements	6.12	-18'614'014.76	-18'463'335.44
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	0.00	0.00
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires		-3'257'602.15	-1'663'108.90
T) Résultat net des placements	6.10	296'920'289.94	814'573'456.19
V) Autres produits	7.3	184'001.50	201'451.91
W) Autres frais	7.3	-109'902.60	-97'395.37
X) Frais de l'administration			
Administration générale	7.3	-15'812'921.06	-15'338'943.84
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	7.3	-314'246.95	-256'711.00
Autorités de surveillance	7.3	-37'318.10	-40'388.00
K à X) Excédent de produits / charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		201'334'622.89	591'629'862.06
Y) Constitution (-)/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	6.8	-201'334'622.89	-591'629'862.06
Z) Excédent de produits / Excédent de charges (-)		0.00	0.00

ANNEXE AUX COMPTES

TABLE DES MATIÈRES

1.	BASES ET ORGANISATION	14
1.1	Forme juridique et but	14
1.2	Enregistrement LPP et fonds de garantie	14
1.3	Indication des actes et des règlements	14
1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	15
1.5	Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance	17
1.6	Affiliés	18
2.	MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS	19
2.1	Assurés actifs	19
2.2	Bénéficiaires de rentes	20
2.3	Adaptation des rentes réglementaires (y compris sur la partie subobligatoire)	21
3.	NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE	21
3.1	Explications des plans de prévoyance, financement, méthodes de financement	21
4.	PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES	22
4.1	Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	22
4.2	Principes comptables et d'évaluation	22
5.	COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE	23
5.2	Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance	23
5.3	Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	23
5.4	Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	25
5.7	Modification des bases et hypothèses techniques	26
5.8	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	26
5.9	Degré de couverture (selon art. 44 OPP 2)	28

6.	EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	29
6.1	Règlements, stratégie et organisation de l'activité des placements	29
6.2	Principes de gestion et utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) — Respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 – 3 OPP 2)	30
6.3	Présentation des placements par catégorie	32
6.4	Explications complémentaires aux différentes classes d'actifs	34
6.5	Instruments financiers dérivés ouverts	36
6.6	Engagements ouverts	39
6.7	Liste des mandats	39
6.8	Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)	41
6.9	Créances de cotisations des employeurs et réserve de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	42
6.10	Commentaire sur le résultat des placements	43
6.11	Performance de l'ensemble de la fortune	45
6.12	Commentaires sur les frais totaux de la gestion de fortune	45
6.13	Exercice des droits de vote	46
6.14	Code de déontologie, commissions et gouvernance	46
6.15	Rétrocessions	46
7.	EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION	47
7.1	Actif	47
7.2	Passif	47
7.3	Compte d'exploitation	48
8.	DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	49
9.	AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE	49
9.1	Procédures juridiques en cours	49
9.2	Liquidation partielle	49
10.	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN	49

1. BASES ET ORGANISATION

1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle – est une fondation commune, privée et autonome dont le but est de prémunir contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, les employeurs et les travailleurs assurés par ses soins.

1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La CIEPP est régie entre autres par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP); elle est affiliée conformément à l'article 57 de la LPP au fonds de garantie et s'acquitte des cotisations prévues par l'ordonnance y relative.

Elle a été enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle en date du 29 décembre 1989.

1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

Fondation sous forme d'Association	1961
Transformation en Société Coopérative	24.05.1984
Transformation en Fondation	01.01.2005
Statuts/Règlement d'organisation	01.09.2016/ 13.10.2017
Règlement de prévoyance Nouveau règlement de prévoyance dès le 01.01.2021	01.01.2019
Règlement de placements Nouvelle annexe 1 (allocation stratégique) le 20.12.2019	31.12.2016
Règlement pour les passifs de nature actuarielle	31.12.2020
Règlement sur la liquidation partielle ou totale	01.01.2019

1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes de la CIEPP sont les suivants :

Le Conseil de fondation, composé de manière paritaire, comprend 8, 10, ou 12 membres désignés pour 4 ans au moins et 16 ans au plus. Il est l'organe suprême de la Fondation, investi de tous pouvoirs pour l'administrer, gérer sa fortune et déterminer ses ressources.

Le Bureau se compose d'au moins 4 membres du Conseil de fondation, dont le Président, désignés paritaire. Les membres du Bureau sont nommés tous les 2 ans par le Conseil de fondation pour une durée de 2 ans. Le Bureau, présidé par le Président du Conseil, surveille l'activité courante de la Fondation. Il prépare également les réunions du Conseil de fondation et préavise ses décisions. Il prend des décisions dans les domaines qui lui sont délégués par le Conseil.

La Direction, composée d'un Directeur et d'un Directeur adjoint, est désignée par le Conseil et gère la CIEPP dans les limites du pouvoir conféré et participe en règle générale, avec voix consultative, aux délibérations du Conseil de fondation et du Bureau.

La Commission de placements en valeurs mobilières se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs mobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs mobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs mobilières veille à ce que la fortune mobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

La Commission de placements en valeurs immobilières se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs immobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs immobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs immobilières veille à ce que la fortune immobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection / renouvellement au sein du Conseil
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	29.06.2018 (renouvellement)
Michel ROSSIER	Membre	29.06.2018 (élection)
Olivier SANDOZ	Membre	29.06.2018 (renouvellement)
Pascal SCHWAB	Membre	29.06.2018 (élection)
Robert ZOELLS	Membre	29.06.2018 (renouvellement)
Représentants des salariés		
Bruna CAMPANELLO	Membre	19.10.2018 (élection)
Nuno DIAS	Membre	29.06.2018 (élection)
Aldo FERRARI	Président	29.06.2018 (renouvellement)
Isabelle RICKLI	Membre	29.06.2018 (renouvellement)
Marie-Françoise UDRY	Membre	29.06.2018 (renouvellement)

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection / renouvellement au sein du Bureau
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	19.06.2020 (renouvellement)
Robert ZOELLS	Membre	19.06.2020 (renouvellement)
Représentants des salariés		
Bruna CAMPANELLO	Membre	19.06.2020 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Président	19.06.2020 (renouvellement)

COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée / renouvellement au sein de la Commission mobilière
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	19.10.2018 (renouvellement)
José AGRELO	Membre	19.10.2018 (date d'entrée)
Jean-Pierre BÉGUELIN	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
Nathalie MIAZZA	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
Nicolas VUIGNIER	Membre	19.10.2018 (renouvellement)

COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS IMMOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée / renouvellement au sein de la Commission immobilière
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	19.10.2018 (renouvellement)
José AGRELO	Membre	19.10.2018 (date d'entrée)
François DE PLANTA	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
François DIEU	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Membre	19.10.2018 (renouvellement)

AUDIT INTERNE

Le Conseil de fondation diligente périodiquement un audit interne qui a pour tâche de veiller à ce que soient respectées les obligations légales, statutaires et réglementaires de la Fondation. Il définit le périmètre de la mission de l'audit interne. La personne chargée de cette mission rend compte directement au Conseil de fondation.

ORGANE DE GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes (FER Genève)

COORDONNÉES DU SIÈGE DE LA CAISSE

Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP)
Rue de Saint-Jean 67 – Case postale 5278 – 1211 Genève 11
T 058 715 31 11 – F 058 715 32 66 – E-mail : ciepp@fer-ge.ch

DIRECTION DE LA CIEPP

José AGRELO, Directeur

POUVOIR DE REPRÉSENTATION – MODE DE SIGNATURE

La CIEPP est représentée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux des membres du Conseil ou de l'un de ses membres avec un membre de la Direction. Le Conseil de fondation peut en outre conférer la signature à deux, à des collaborateurs de la CIEPP.

1.5 EXPERT, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Pittet Associés SA à Genève, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle désigné par le Conseil, s'assure que la Fondation offre en tout temps la garantie qu'elle remplit ses engagements et que les dispositions actuarielles et celles relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. L'expert exécutant est Monsieur Stéphane Riesen.

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA à Genève, organe de révision indépendant désigné par le Conseil, vérifie chaque année la gestion, les comptes annuels et les comptes de vieillesse, ainsi que la conformité de l'organisation, de la gestion et des placements aux dispositions légales.

MÉDECIN-CONSEIL

Le **Dr Bernard Greder**, à Carouge, médecin-conseil désigné par le Conseil, préavise sur le plan médico-économique dans le cadre des directives d'acceptation et assiste l'administration de la CIEPP pour ce qui a trait à son domaine d'activité.

DÉPOSITAIRE GLOBAL

Lombard Odier & Cie SA à Genève est le dépositaire global de la CIEPP.

CONSEILLER EN INVESTISSEMENT

MBS Capital Advice SA conseille la Fondation dans sa gestion de fortune dans les domaines de l'allocation des actifs, le suivi des investissements (*investment/controling*) et la sélection des prestataires.

ARCHITECTE-CONSEIL

François de Planta (de Planta et Associés Architectes SA) conseille la Fondation dans le développement et le suivi de son portefeuille immobilier direct.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

La CIEPP est sous la surveillance directe de **l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance à Genève** (ASFIP Genève).

1.6 AFFILIÉS

La CIEPP pratique 6 plans de prévoyance : 5 pour les entreprises et indépendants affiliés, et 1 nommé SOR-COLLECTIVA, réservé actuellement uniquement aux entreprises du canton de Neuchâtel soumises à la Convention collective de travail du Second Œuvre Romand (CCT-SOR), valable depuis le 1^{er} janvier 2017. La répartition est la suivante :

RÉPARTITION DES AFFILIATIONS AVEC ASSURÉS ACTIFS PAR PLAN

	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
Plans de prévoyance	Nombre d'affiliations avec assurés actifs	Nombre d'affiliations avec assurés actifs
MINIMA	1'958	1'938
MÉDIA	3'698	3'605
SUPRA	518	564
MAXIMA	1'822	1'743
OPTIMA	2'334	2'325
SOR-COLLECTIVA	139	136
Total nombre d'affiliations avec assurés actifs	10'469	10'311

NOMBRE D'EMPLOYEURS AFFILIÉS

	Au 31.12.2020			Au 31.12.2019		
	Avec assurés	Sans assurés	Total	Avec assurés	Sans assurés	Total
Nombre employeurs	8'878	1'216	10'094	8'729	1'189	9'918

Nota : certains employeurs sont affiliés à plusieurs plans de prévoyance. Ils ne sont comptés qu'une seule fois dans le total du nombre d'employeurs affiliés. Au 31 décembre 2020, il y avait 8'878 employeurs avec assurés et 10'469 affiliations avec assurés actifs.

2. MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

2.1 ASSURÉS ACTIFS

2.1.1 RÉPARTITION DES ASSURÉS PAR PLAN

Plans de prévoyance	Au 31.12.2020			Au 31.12.2019		
	Salariés	Indépendants	Total	Salariés	Indépendants	Total
MINIMA	6'698	24	6'722	6'884	23	6'907
MÉDIA	18'854	218	19'072	18'731	196	18'927
SUPRA	3'372	35	3'407	3'582	41	3'623
MAXIMA	7'567	258	7'825	7'297	239	7'536
OPTIMA	7'142	615	7'757	7'012	615	7'627
SOR-COLLECTIVA	661	0	661	697	0	697
Retraite différée	125	1	126	123	2	125
Total nombre d'assurés	44'419	1'151	45'570	44'326	1'116	45'442

2.1.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS

Assurés	2020	2019
Nombre d'assurés au 01.01	45'442	44'046
Nouveaux assurés	12'345	13'901
Sorties d'assurés	-12'217	-12'505
Nombre d'assurés au 31.12	45'570	45'442

2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

2.2.1 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES EN COURS

Type de rente	Au 31.12.2020		Au 31.12.2019	
	Nombre	Montants annualisés CHF	Nombre	Montants annualisés CHF
A) Vieillesse				
Retraités Hommes	2'686	69'207'330	2'499	64'012'950
Retraitées Femmes	1'974	31'816'428	1'822	29'173'092
Enfants de retraités	180	461'328	160	428'160
Total rentes vieillesse	4'840	101'485'086	4'481	93'614'202
B) Survivants				
Veuves	452	6'570'480	429	6'014'904
Veufs	40	506'160	40	499'368
Orphelins d'assurés	150	861'924	162	937'020
Total rentes de survivants	642	7'938'564	631	7'451'292
C) Invalides				
Assurés Hommes	448	7'419'984	450	7'134'960
Assurées Femmes	356	4'088'556	344	3'927'288
Enfants d'assurés	342	932'400	338	912'504
Total rentes d'invalides	1'146	12'440'940	1'132	11'974'752
Totaux	6'628	121'864'590	6'244	113'040'246

2.2.2 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES COMPTABILISÉES

Type de rente	2020		2019	
	Nombre	Montants CHF	Nombre	Montants CHF
A) Vieillesse	4'937	97'789'115	4'569	89'435'259
B) Survivants	686	8'020'444	661	7'584'405
C) Invalides	1'309	14'556'210	1'294	13'647'267
Totaux	6'932	120'365'769	6'524	110'666'931

2.2.3 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Bénéficiaires de rentes	2020	2019
Nombre de bénéficiaires de rentes au 01.01	6'244	5'772
Nouvelles rentes	656	720
Rentes éteintes	-272	-248
Nombre de bénéficiaires de rentes au 31.12	6'628	6'244

2.3 ADAPTATION DES RENTES RÉGLEMENTAIRES (Y COMPRIS SUR LA PARTIE SUROBLIGATOIRE)

Lors de sa séance du 18 décembre 2020, le Conseil de fondation a décidé pour le 1^{er} janvier 2021 d'indexer les rentes d'invalidité et de survivants ayant pris naissance en 2017 de +0.3% sur l'entier de la rente et de maintenir sans adaptation les rentes de vieillesse.

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE

3.1 EXPLICATIONS DES PLANS DE PRÉVOYANCE, FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

La CIEPP propose six plans de prévoyance selon le système de primauté des cotisations pour le risque vieillesse. Ils sont désignés respectivement MINIMA, MÉDIA, SUPRA, MAXIMA, OPTIMA et SOR-COLLECTIVA.

Le plan SOR-COLLECTIVA est réservé aux collaborateurs des entreprises soumises à la Convention collective de travail du Second Œuvre Romand (CCT-SOR). Il est valable depuis le 1^{er} janvier 2017 pour le canton de Neuchâtel exclusivement.

Le financement des plans est régi par le règlement de prévoyance de la Caisse.

Le montant des cotisations pour les bonifications vieillesse, les risques de décès et d'invalidité, les frais administratifs, les contributions au fonds de garantie, l'adaptation au renchérissement des rentes et les autres frais sont définis pour chaque plan de prévoyance. Les taux sont fixés annuellement par le Conseil de fondation et définis dans l'annexe technique relative aux cotisations.

Les cotisations de l'employeur sont au moins égales à la somme des cotisations des assurés. Par règlement interne, l'employeur peut modifier, en faveur de l'ensemble du personnel ou pour une collectivité d'assurés, la clé de répartition des cotisations.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

4.1 CONFIRMATION DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Conformément à la législation en vigueur, les comptes de la CIEPP sont présentés selon la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

A. PLACEMENTS

Avoirs en banques, créances

Valeur nominale sous déduction des corrections de valeurs nécessaires.

Placements mobiliers

Cours boursier ou valeur nette d'inventaire pour les titres non cotés.

Immeubles

Les immeubles sont estimés à leur valeur de rendement. Les immeubles acquis (nouvelles constructions ou constructions anciennes devant être transformées ou rénovées) ou construits dans l'année sont évalués à la valeur d'acquisition jusqu'au bouclage suivant le terme de la mise en valeur prévue d'avance par la Commission de placements en valeurs immobilières.

Terrains non construits

Prix d'acquisition sous déduction des corrections de valeurs nécessaires.

B. COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Valeur nominale.

Affiliés et agences

Ce poste inclut une correction de valeur correspondant à 10% des factures de cotisations au contentieux.

C. CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES

Évalués chaque année, calculés par l'expert en prévoyance professionnelle.

D. AUTRES PASSIFS

Valeur nominale.

Aucune modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes au cours de l'exercice 2020.

5. COUVERTURE DES RISQUES/RÈGLES TECHNIQUES/ DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

La CIEPP supporte elle-même les risques de vieillesse. Les risques invalidité et de décès sont réassurés depuis le 1^{er} janvier 2011 auprès de la Bâloise Assurances selon le système *stop loss*. Le contrat a été renouvelé au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de trois ans et une prime garantie avec un plein de rétention abaissé de 2.01 % à 1.83 % de la somme des salaires annuels assurés. Au 31 décembre 2020, le plein de rétention s'élève à CHF 49.8 millions (CHF 48.9 millions au 31 décembre 2019).

5.2 EXPLICATION DES ACTIFS ET PASSIFS DE CONTRATS D'ASSURANCE

Néant.

5.3 ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS

CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS	2020	2019
	CHF	CHF
SOLDE À NOUVEAU AU 01.01	4'406'271'227.74	4'201'250'256.45
A) Détail de la constitution		
Bonifications de vieillesse	342'717'661.95	333'843'937.80
Primes uniques et rachat	59'840'062.60	63'618'102.85
Apports de libre passage	425'965'160.15	441'917'604.94
Remboursements de versements anticipés divorce	1'355'606.25	1'520'744.70
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	4'548'257.00	5'486'058.75
Réduction du degré d'invalidité	3'806'492.25	3'789'772.00
Total constitution	838'233'240.20	850'176'221.04
B) Détail de la dissolution		
Prestations de sortie	-495'620'206.90	-491'485'883.40
Versements anticipés divorce	-9'067'700.40	-5'674'707.00
Versements anticipés pour la propriété du logement	-20'106'296.40	-19'248'468.20
Dissolution suite retraite	-212'888'661.15	-220'633'647.65
Dissolution suite décès	-5'093'838.35	-5'196'441.05
Dissolution suite invalidité	-16'958'903.25	-19'264'631.05
Total dissolution	-759'735'606.45	-761'503'778.35
C) Rémunération		
Intérêts réglementaires sur parts LPP et hors LPP 1.5 % pour 2020 et 3 % pour 2019	62'084'154.25	116'348'528.60
SOLDE FINAL AU 31.12	4'546'853'015.74	4'406'271'227.74

RÉPARTITION PAR PLAN DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2020

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
MINIMA	188'561'382.35	61'907'398.65	250'468'781.00
MÉDIA	738'652'441.00	348'980'740.70	1'087'633'181.70
SUPRA	188'605'989.20	129'812'049.95	318'418'039.15
MAXIMA	386'888'046.90	268'953'772.15	655'841'819.05
OPTIMA	607'591'530.30	1'557'567'580.89	2'165'159'111.19
SOR-COLLECTIVA	31'132'783.75	6'225'613.50	37'358'397.25
Retraite différée	18'136'351.20	13'837'335.20	31'973'686.40
	2'159'568'524.70	2'387'284'491.04	4'546'853'015.74

RÉPARTITION PAR PLAN DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2019

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
MINIMA	186'541'250.60	61'919'627.60	248'460'878.20
MÉDIA	708'034'068.65	340'669'034.35	1'048'703'103.00
SUPRA	189'460'685.10	121'744'042.90	311'204'728.00
MAXIMA	362'526'434.00	246'655'437.20	609'181'871.20
OPTIMA	588'688'835.50	1'527'820'676.64	2'116'509'512.14
SOR-COLLECTIVA	32'333'218.30	6'874'624.75	39'207'843.05
Retraite différée	19'234'037.95	13'769'254.20	33'003'292.15
	2'086'818'530.10	2'319'452'697.64	4'406'271'227.74

5.4 ÉVOLUTION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	2020 CHF	2019 CHF
SOLDE À NOUVEAU AU 01.01	1'633'566'095.00	1'491'006'852.00
A) Constitution comptes invalides		
Bonifications	6'412'560.60	14'616'509.45
Apports de libre passage	764'441.55	726'156.50
Mise à l'invalidité d'assurés	16'958'903.25	19'264'631.05
Intérêts réglementaires	2'260'856.60	3'307'652.95
Total constitution comptes invalides	26'396'762.00	37'914'949.95
B) Dissolution comptes invalides		
Prestations de sortie	-676'119.85	-346'355.10
Versements anticipés divorce	-89'551.80	-73'592.35
Dissolution suite retraite	-13'640'847.60	-13'232'833.70
Dissolution suite décès	-1'608'702.95	-3'430'820.00
Dissolution suite réduction du degré d'invalidité	-3'806'492.25	-3'789'772.00
Total dissolution comptes invalides	-19'821'714.45	-20'873'373.15
C) Réserves mathématiques reçues	745'294.60	216'917.05
D) Dotation de l'exercice	183'591'231.85	125'300'749.15
SOLDE FINAL AU 31.12	1'824'477'669.00	1'633'566'095.00

5.5 EXPERTISE ACTUARIELLE ET ANALYSE DE CONGRUENCE ACTIF/PASSIF

La dernière expertise actuarielle complète en caisse ouverte effectuée le 28 septembre 2020 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 et les différentes études ont montré la solidité financière de la CIEPP, et ont confirmé la stabilité de son besoin de performance pour maintenir l'équilibre financier sur les vingt prochaines années en rapport avec le rendement attendu en fonction de l'allocation stratégique des actifs.

Dans son courrier du 3 novembre 2020, l'expert en matière de prévoyance professionnelle estime que l'équilibre financier de la Caisse est assuré compte tenu de la décision du Conseil de fondation d'abaisser le taux technique à 2.5% au 31 décembre 2020, en conservant la constitution progressive de la provision pour l'abaissement futur du taux d'intérêt technique sur la base cible de 2.0% à l'horizon de la fin de l'année 2022.

La prochaine expertise actuarielle complète sera effectuée en 2023 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

5.6 BASES ET HYPOTHÈSES TECHNIQUES

- Tables actuarielles : LPP 2020 (P 2020)
- Taux technique : 2.5%

5.7 MODIFICATION DES BASES ET HYPOTHÈSES TECHNIQUES

Dans sa séance du 30 avril 2021, le Conseil de fondation a décidé d'utiliser les tables actuarielles LPP 2020 (P 2020) avec un taux technique de 2.5% pour le calcul des réserves mathématiques des rentes en cours au 31 décembre 2020. En 2019, les bases techniques utilisées étaient les tables actuarielles LPP 2015 (P 2015) avec un taux technique de 3%.

5.8 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont constituées pour faire face à un engagement certain ou probable (plus probable qu'improbable) ayant un impact sur l'équilibre financier de l'institution, et qui résulte d'évènements connus à la date du bilan. Leur évaluation est basée sur des critères reconnus.

DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES CONSTITUÉES PAR LA CIEPP:

PROVISIONS TECHNIQUES	2020	2019
	CHF	CHF
A) Provision pour longévité		
Solde à nouveau au 01.01	30'136'489.00	20'580'265.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	-30'136'489.00	9'556'224.00
Solde final au 31.12	0.00	30'136'489.00
B) Provision de fluctuation des risques		
Solde à nouveau au 01.01	28'000'000.00	27'800'000.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	0.00	200'000.00
Solde final au 31.12	28'000'000.00	28'000'000.00
C) Provision pour abaissement futur du taux technique		
Solde à nouveau au 01.01	151'280'000.00	106'740'000.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	-103'670'000.00	44'540'000.00
Solde final au 31.12	47'610'000.00	151'280'000.00
D) Provision pour maintien du taux de conversion		
Solde à nouveau au 01.01	64'950'000.00	78'850'000.00
Coût effectif des nouvelles retraites	-15'365'444.00	-20'650'536.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	44'195'444.00	6'750'536.00
Solde final au 31.12	93'780'000.00	64'950'000.00
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	169'390'000.00	274'366'489.00

Provision de longévité

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie humaine lors de chaque changement de tables actuarielles (tables périodiques). Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.

Elle se détermine à la fin de chaque année par la formule de calcul définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Suite au changement des tables actuarielles, la provision de longévité figurant au bilan à fin 2019 a été entièrement dissoute (CHF 30'136'489.00).

Provision de fluctuation des risques

La CIEPP est tenue, en application de l'article 43 de l'OPP 2, de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la couverture des risques en cas d'invalidité et de décès lorsque l'expert l'estime nécessaire.

Le montant minimal de la provision de fluctuation des risques est d'une année (100%) et le montant maximal de deux années (200%) de sinistralité exceptionnelle (coût total des sinistres correspondant à une probabilité cumulée de 99%) diminuée de la cotisation annuelle théorique afférente aux risques. En cas de réassurance *stop loss*, le montant maximal correspond au plein de rétention.

L'analyse, qui est réalisée chaque année, du coût théorique et effectif des risques décès et invalidité montre que l'évolution de la sinistralité est stable et le financement adéquat.

La formule de calcul est définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Le contrat *stop loss* a été renouvelé au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de trois ans et une prime garantie avec un plein de rétention abaissé de 2.01% à 1.83% de la somme des salaires annuels assurés. Au 31 décembre 2020, le plein de rétention s'élève à CHF 49.8 millions (CHF 48.9 millions au 31 décembre 2019).

La provision de fluctuation des risques est constituée à hauteur de son objectif maximal de CHF 28 millions; le montant de l'objectif est resté stable par rapport à l'évaluation réalisée à fin 2019.

Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

La provision pour abaissement futur du taux technique est fixée, à la fin de chaque année, à partir de la formule définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

A fin 2020, la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique a été partiellement dissoute (CHF 103'670'000.00) afin de financer la baisse du taux d'intérêt technique de 3.0% à 2.5%. A fin 2020, la provision représente 1/3 de l'objectif de la provision qui correspond au coût de la baisse du taux technique de 2.5% à 2%. Le coût de la baisse du taux d'intérêt technique est réparti sur trois ans, de telle sorte que la provision puisse financer la baisse du taux d'intérêt technique de 0.5 point au 31 décembre 2022.

Provision pour maintien du taux de conversion

Afin de financer, lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse, le capital de prévoyance supplémentaire éventuellement nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement servie, calculée sur la base des taux de conversion définis dans le règlement et la rente qui serait versée si le taux de conversion appliqué était déterminé actuariellement, en vertu des bases techniques utilisées, la Caisse constitue une provision pour maintien du taux de conversion.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion est fixé par l'expert agréé lors de chaque exercice. L'évaluation de cet objectif permet de couvrir le coût attendu des nouvelles retraites des assurés actifs (ordinaires ou anticipées) et des invalides temporaires pour les cinq prochaines années. L'expert agréé tient compte dans son évaluation de la proportion des prises de retraite en capital.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion a été déterminé au 31 décembre 2020 selon les nouvelles bases techniques appliquées. L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion constitué à fin 2019 pour un montant de CHF 65 millions a été augmenté à CHF 93.8 millions à fin 2020. Le coût effectif des nouvelles retraites pour l'exercice 2020 (bases techniques LPP 2015 (P 2015) à 3%) s'est élevé à CHF 15'365'444.00.

5.9 DEGRÉ DE COUVERTURE (SELON ART. 44 OPP 2)

BILAN TECHNIQUE	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
	CHF	CHF
Total de l'actif	8'197'204'816	7'755'512'008
Engagements	-201'776'148	-183'119'273
Compte de régularisation du passif	-18'149'824	-19'346'803
Provisions non techniques	-834'072	-840'043
Réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	-37'747'640	-41'360'253
Fortune nette de prévoyance (FP)	7'938'697'132	7'510'845'636
Capital de prévoyance des assurés actifs ¹	4'546'853'016	4'406'271'228
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions ²	1'824'477'669	1'633'566'095
Capitaux de prévoyance	6'371'330'685	6'039'837'323
Provision de longévité ³	0	30'136'489
Provision de fluctuation des risques ³	28'000'000	28'000'000
Provision pour abaissement futur du taux technique ³	47'610'000	151'280'000
Provision pour maintien du taux de conversion ³	93'780'000	64'950'000
Provisions techniques	169'390'000	274'366'489
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (CP)	6'540'720'685	6'314'203'812
Réserve de fluctuation de valeur (RFV)	1'397'976'447	1'196'641'825
Excédent technique⁴	0	0
Degré de couverture légal (art 44 al.1 OPP 2)⁵	121.4%	119.0%
Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur	1'131'544'678	1'123'928'278
Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur	1'680'965'216	1'648'007'195

Remarques :

¹ Sans les comptes épargne des invalides.

² Bases LPP 2020 (P 2020) au taux technique de 2.5% à fin 2020 et LPP 2015 (P 2015) au taux technique de 3.0% à fin 2019. Y compris les comptes épargne des invalides.

³ Détail des calculs de constitution des provisions cf. point 5.8 du présent rapport.

⁴ = FP - CP - RFV

⁵ = FP / CP

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 RÈGLEMENTS, STRATÉGIE ET ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DES PLACEMENTS

L'organisation des placements est élaborée par le Conseil de fondation. Les Commissions de placements en valeurs mobilières et immobilières assistent le Conseil dans la surveillance et le contrôle de la gestion de fortune de la Fondation.

Le règlement de placements est l'instrument qui fixe clairement les principes, les règles et les objectifs, ainsi que l'organisation et la procédure qui régissent la gestion de la fortune. Il définit les exigences auxquelles doivent satisfaire les personnes et les institutions qui placent ou qui gèrent la fortune de l'institution de prévoyance.

En application de ses principes d'investissement, la CIEPP pratique une politique de placements qui prend en considération la protection du patrimoine, la sécurité, la rentabilité, et un activisme réaliste et économiquement supportable.

La stratégie de placements de la CIEPP s'articule autour de trois principes fondamentaux que sont la sécurité, la répartition du risque et la recherche d'un rendement permettant de réaliser les objectifs de prévoyance tout en garantissant une liquidité appropriée.

L'évaluation de la tolérance au risque est basée, entre autres, sur une expertise actuarielle. La dernière a été réalisée sur la base de la situation de la Caisse au 31 décembre 2019.

La CIEPP poursuit un objectif de rendement de long terme qui lui permet de maintenir un rapport équilibré entre la fortune et les engagements actuariels, ainsi que d'offrir une rémunération adéquate aux assurés et le paiement de rentes adaptées.

L'objectif de rendement et l'allocation stratégique qui lui correspond sont également déterminés par l'aptitude de la CIEPP à tolérer les fluctuations des marchés, en fonction notamment de l'évolution démographique des assurés, des prévisions de ses engagements et de ses flux de trésorerie.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placements est du ressort de la Direction, notamment de son équipe chargée des placements, ainsi que des Commissions de placements en valeurs mobilières et immobilières. L'allocation stratégique a été validée par le Conseil de fondation le 20 décembre 2019. Elle n'a pas été modifiée depuis.

6.2 PRINCIPES DE GESTION ET UTILISATION DES EXTENSIONS (ART. 50 AL. 4 OPP 2) — RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉPARTITION DU RISQUE (ART. 50 AL. 1 – 3 OPP 2)

La gestion de la fortune est réalisée dans un cadre assurant la sécurité de la situation financière globale de la CIEPP, notamment à travers une répartition des placements entre diverses classes d'actifs, régions et secteurs économiques, et en maintenant un niveau suffisant de liquidités pour pouvoir en tout temps honorer les prestations.

Dans le cadre de ses contraintes (taux minimal, taux technique, taux de couverture, démographie), la CIEPP a pour objectif d'obtenir un rendement réel positif dans une perspective à long terme.

Une implémentation systématique de l'allocation stratégique à travers des règles de rééquilibrage fixées dans une directive et l'utilisation de véhicules de placement efficaces, forment la base de la stratégie de placements de la CIEPP.

La CIEPP analyse régulièrement la composition des classes d'actifs et leur valorisation.

La politique de placements privilégie une gestion spécialisée par catégorie d'actifs (par exemple : actions suisses, actions étrangères, obligations en CHF ou en monnaies étrangères, etc.) par opposition à des mandats globaux.

L'octroi de mandats spécialisés présente notamment l'avantage de conserver la maîtrise de l'allocation des actifs et des indices de références et véhicules d'investissements les plus à même de remplir les objectifs de rendement.

La CIEPP privilégie une gestion de type indiciaire en sélectionnant soigneusement ses indices de référence et en les validant périodiquement. Cette approche, qui présente des avantages certains en termes d'efficacité, permet de réduire le risque de dépendance vis-à-vis des gérants externes et celui de sous-performance.

La sélection et la surveillance des gérants suivent un processus rigoureux décrit dans une directive.

La CIEPP respecte les limites de placements définies dans les articles 54, 54a, 54b, 55, 56 et 56a OPP 2 avec les exceptions suivantes :

En application de l'article 18 de son règlement de placements, elle a étendu ses possibilités de placements au sens de l'article 50 alinéa 4 OPP 2 au niveau de son exposition en monnaies étrangères (voir tableau ci-dessous et point 6.4). Le Conseil de fondation considère que l'extension de la limite d'exposition en devises telle que pratiquée par la Fondation contribue à atteindre ses objectifs de rendement à long terme sans augmentation des risques. Le Conseil de fondation estime notamment qu'une couverture du risque de change au niveau des actions étrangères n'est pas efficace.

La CIEPP s'autorise également à investir en direct et de manière non diversifiée dans des placements considérés alternatifs par la loi (voir point 6.4).

Le Conseil de fondation considère que les principes de sécurité et de répartition du risque de l'article 50 OPP 2 sont respectés dans le cadre de ces extensions.

STRATÉGIE DE PLACEMENTS ET SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

Catégories de placements	Stratégie de placements		Situation au 31.12.2020	Limites OPP 2
	Allocation stratégique	Allocations tactiques		
		Minimum	Maximum	
Limites de placements				
Court terme, liquidités			10.0 %	6.10 %* 100.0 %
Obligations suisses et étrangères en CHF	12.0 %			9.84 % 100.0 %
Titres de gage immobilier	3.0 %			2.45 % 50.0 %
Obligations en devises	19.0 %			18.92 % 30.0 %
Actions suisses	10.0 %			9.88 % 50.0 %
Actions étrangères	30.0 %			31.45 %
Immeubles	22.0 %			
Immobilier direct	12.0 %			7.25 % 30.0 %
Immobilier indirect	10.0 %			9.94 %**
Alternatifs hors hedge funds	4.0 %		10.0 %	4.17 % 15.0 %
Total	100.0 %			100.0 %
Limites globales				
Total monnaies étrangères non couvertes en CHF	36.0 %			36.95 % 30.0 %
Total actions	40.0 %			41.32 % 50.0 %
Total obligations	34.0 %			31.20 % 100.0 %

* Les produits dérivés figurant au bilan au 31.12 sont compris dans le pourcentage des obligations en devises (0.33 %) et dans les placements alternatifs (0.02 %).

** Les placements en immobilier indirect à l'étranger représente le 1.24 % de la fortune.

En fonction de l'évolution des marchés, certaines limites stratégiques peuvent être légèrement dépassées au 31 décembre avant la prochaine procédure de rebalancement.

6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

PLACEMENTS PAR CATÉGORIE	2020 CHF	2019 CHF
Liquidités et placements à terme		
Disponible	480'550'125.09	283'536'103.74
Placements à terme	14'960'850.00	222'718'581.42
	495'510'975.09	506'254'685.16
Obligations		
Obligations en CHF	799'280'475.55	781'931'760.50
Obligations en monnaies étrangères	1'510'057'869.51	1'521'166'953.11
	2'309'338'345.06	2'303'098'713.61
Immobilier et assimilés		
Titres de gage immobilier	198'828'490.10	179'251'273.25
Parts immobilier suisse et étranger	807'686'769.67	760'399'567.40
	1'006'515'259.77	939'650'840.65
Actions		
Actions suisses	802'297'225.96	793'688'022.18
Actions étrangères	2'554'580'672.16	2'138'090'080.90
	3'356'877'898.12	2'931'778'103.08
Placements alternatifs		
Private Equity	15'014'249.45	13'896'627.24
Senior Secured Loans	231'389'273.62	372'133'023.27
Prêts privés	17'783'565.25	17'783'565.25
Microfinance	73'105'388.54	76'145'102.50
	337'292'476.86	479'958'318.26
Produits dérivés		
Produits dérivés	28'172'001.50	26'287'132.00
	28'172'001.50	26'287'132.00
Immeubles et terrains		
Immeubles	589'507'117.68	504'281'483.40
	589'507'117.68	504'281'483.40
TOTAL DES PLACEMENTS	8'123'214'074.08	7'691'309'276.16

6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE (SUITE)

DÉTAIL DES IMMEUBLES ET TERRAINS	2020 CHF	2019 CHF
Nyon, route de St-Cergues 92-96	19'475'880.00	19'450'800.00
Gland, route de Malagny 12	6'062'400.00	6'062'400.00
Gland, chemin de la Chavanne 19	5'926'800.00	5'886'000.00
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	5'471'760.00	5'473'920.00
Genève, chemin des Pléiades 5-7	19'651'320.00	19'602'840.00
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	25'935'363.00	26'087'088.00
Villars-sur-Glâne, allée du Château	14'054'520.00	13'955'640.00
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	11'430'720.00	11'430'720.00
Bulle, Résidences du Marché	38'519'616.00	38'086'416.00
Genève, rue de Saint-Jean 26A	7'901'232.00	7'860'144.00
Lausanne, avenue Ouchy 52	27'912'600.00	27'912'600.00
Genève, Deux-Communes 7-9	53'355'240.00	51'275'860.00
Fribourg, rue de Romont 30	44'000'000.00	44'000'000.00
Meyrin, chemin du Jonc 6-6A	14'962'440.00	14'902'440.00
Genève, rue Patru 1	6'207'120.00	6'206'880.00
Carouge, place du Marché 20	7'717'920.00	7'641'120.00
Plan-les-Ouates, chemin de la Milice 16	11'367'120.00	11'367'120.00
Epalinges, chemin des Croisettes 22 (VCAP Invest SA)	13'680'000.00	13'100'000.00
Gland, route Suisse 35 (CP de la Falaise sàrl)	34'500'000.00	34'500'000.00
Carouge, chemin du Faubourg-de-Cruseilles 15-17	3'648'960.00	3'772'800.00
Carouge, Saint Julien 36	5'439'600.00	5'798'880.00
Carouge, Marché 4 / St Joseph 42	10'080'000.00	10'260'000.00
Genève, route de Chêne 14	6'087'120.00	0.00
Nyon, chemin des Saules 4A-B-C-D	39'149'200.00	35'953'865.04
Plan-les-Ouates, Moniasse 3 et 11 / Gabiule 82	29'097'853.55	26'266'611.00
Bernex-Vailly, projet	5'826'206.10	5'562'219.30
Caserne des Vernets, projet	3'175'639.40	2'359'208.96
Ecoquartier des Plaines-du-Loup, projet	6'675'385.57	2'341'449.55
Communaux d'Ambilly, projet	65'887'577.24	45'910'089.84
Autobritt, projet	195'821.71	195'821.71
Sapin 5, projet	1'573'703.40	1'058'550.00
Plan-les-Ouates, Projet Siplo	44'537'999.71	0.00
TOTAL IMMEUBLES	589'507'117.68	504'281'483.40

6.4 EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS

LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À TERME

Les liquidités et placements à terme s'élèvent à 6.10% de la fortune (6.58% à fin 2019). Ce poste consiste essentiellement en des fonds qui seront investis dans des projets immobiliers en cours de réalisation.

OBLIGATIONS EN CHF

Le portefeuille d'obligations en CHF atteint 9.84% du total des placements (10.16% à fin 2019). Il s'agit d'un mandat géré en interne composé de débiteurs *investment grade* et dont l'exposition aux taux d'intérêt est inférieure à 4 ans. Le mandat contient également des obligations en EUR et en USD couvertes en CHF représentant 1.45% des placements (incluses dans le total des obligations en monnaies étrangères ci-dessous). Le mandat géré en interne atteignait au 31 décembre 2020 11.39% de la fortune.

OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

L'allocation en obligations étrangères (18.92% de la fortune) est constituée d'obligations *investment grade* (60%) et d'obligations de pays émergents (40%). Ces obligations sont libellées en USD. Elles sont couvertes en CHF à environ 80%.

IMMOBILIER ET ASSIMILÉS

Ce poste est composé en majorité de fonds et de fondations de placements en immobilier (9.94% de la fortune). Les placements immobiliers à l'étranger atteignent 1.24% de la fortune. Les placements hypothécaires, réalisés principalement à travers des fondations de placements investissant dans des hypothèques à taux variables, s'élèvent à 2.45% du total du bilan.

Les prêts hypothécaires directs octroyés à travers la Fondation Hypotheka sont passés d'environ 2% de la fortune au 31 décembre 2014 (39 prêts représentant CHF 100.5 millions) à environ 0.33% au 31 décembre 2020 (9 prêts représentant CHF 26.5 millions sur des placements totaux de CHF 8'123 millions).

Les nombreuses démarches engagées ont abouti au remboursement de 30 prêts (CHF 74 millions) et ont permis de préserver les intérêts de la CIEPP. Les intérêts reçus pour les années 2013 à 2020 représentent près de CHF 13.7 millions d'encaissements soit un ratio de 80% des intérêts totaux à recevoir.

Dans la mesure où des procédures judiciaires sont toujours en cours, le dommage éventuel que pourrait subir la CIEPP ne peut toujours pas être déterminé précisément. Le Conseil de fondation de la Caisse a donc décidé de ne pas reconnaître de correction de valeur pour risque de crédit sur ces placements dans les comptes annuels (voir également point 9.1).

L'assemblée générale ordinaire de la Fondation Hypotheka du 15 juin 2020 a permis notamment d'approuver les comptes 2019 et de donner décharge au Conseil de fondation à une très large majorité.

ACTIONS

L'allocation stratégique de la CIEPP est composée d'actions suisses et internationales avec des pondérations respectives de 10% et 30% de la fortune. La CIEPP maintient des pondérations fixes par région à l'intérieur de son portefeuille en actions internationales. Les actions de petites capitalisations ont été introduites au côté des régions dès le début 2019. Leur pondération a doublé en mars 2020 pour atteindre 10% de l'allocation en actions étrangères.

L'exposition globale aux actions à fin 2020 se situait en fin d'année à 41.32% du total des placements, en forte augmentation par rapport au niveau de 38.12% à fin 2019, en raison de l'implémentation en mars et en avril 2020 de la hausse de 27% à 30% de l'allocation stratégique en actions internationales (décision du Conseil de fondation du 20 décembre 2019).

IMMEUBLES ET TERRAINS (DÉTENTION DIRECTE)

L'immobilier en direct s'élève à 7.25% de la fortune (6.55% en 2019).

L'écart d'allocation avec le niveau stratégique de 12% sera comblé au fur et à mesure de l'avancement des projets en cours de construction.

Le rendement actualisé net sur les biens immobiliers détenus en direct s'est élevé à 3.33% pour 2020 (3.70% en 2019).

PLACEMENTS ALTERNATIFS

Les placements alternatifs s'élèvent à 4.17% de la fortune au 31 décembre 2020. Ils se composent de *Senior Loans* (2.84%), *Private equity* (0.19%) et d'une position dans un fonds de Microfinance (0.92%). Le solde consiste en des créances qualifiées comme alternatives au sein des mandats obligataires (0.22%). La CIEPP autorise à investir en direct et de manière non diversifiée dans des créances considérées comme alternatives (voir point 6.2).

EXPOSITION EN DEVISES

La CIEPP a étendu ses possibilités de placements au niveau de son exposition en monnaies étrangères (voir point 6.2). L'exposition en monnaies étrangères après couverture de change était de 36.95% au 31 décembre 2020 (33.3% au 31 décembre 2019). La hausse est essentiellement due à l'augmentation de l'allocation stratégique en actions internationales.

Une large portion des obligations en devises est systématiquement couverte en CHF (détail des contrats ouverts cf. point 6.5 ci-après). Les actions internationales ne sont pas couvertes car leurs cours compensent sur le long terme les variations de change.

PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR

Conformément à l'article 20 du règlement de placements en vigueur au 31 décembre 2020, les placements chez l'employeur ne sont pas autorisés.

PRÊT DE TITRES

La CIEPP ne prête pas les titres qu'elle détient directement dans son portefeuille.

Dans le cadre de ses placements indirects, les véhicules, dont le règlement permet le prêt de titres, sont utilisés avec prudence et parcimonie.

6.5 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS OUVERTS

L'institution utilise des instruments dérivés dans un but de couverture des investissements sous-jacents et jamais afin d'obtenir du levier.

DÉTAIL DES CONTRATS DEVICES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Achats/ Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ/ échéance	Contrevaleur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2020	Juste valeur au bilan au 31.12.2020
Vente	USD	-716'000'000.00	Contrat 554345 du 26.10.2020	647'614'840.00	-632'614'640.00	15'000'200.00
Achat	CHF	647'614'840.00	au 20.01.2021	647'614'840.00	647'614'840.00	
Vente	EUR	-45'300'000.00	Contrat 550555 du 26.10.2020	48'492'064.50	-48'990'138.00	-498'073.50
Achat	CHF	48'492'064.50	au 20.01.2021	48'492'064.50	48'492'064.50	
Vente	USD	-65'000'000.00	Contrat 554345 du 26.10.2020	58'791'850.00	-57'430'100.00	1'361'750.00
Achat	CHF	58'791'850.00	au 20.01.2021	58'791'850.00	58'791'850.00	
Vente	USD	-513'700'000.00	Contrat 554345 du 26.10.2020	464'636'513.00	-453'874'498.00	10'762'015.00
Achat	CHF	464'636'513.00	au 20.01.2021	464'636'513.00	464'636'513.00	
Vente	USD	-73'800'000.00	Contrat 554345 du 26.10.2020	66'751'362.00	-65'205'252.00	1'546'110.00
Achat	CHF	66'751'362.00	au 20.01.2021	66'751'362.00	66'751'362.00	
Total général						28'172'001.50

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus: CHF 125'530'114.-.

DÉTAIL DES CONTRATS DEVICES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Achats / Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ / échéance	Contrevaleur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2019	Juste valeur au bilan au 31.12.2019
Vente	EUR	-3'200'000.00	Contrat 375623 du 12.11.2019	3'498'560.00	-3'477'856.00	20'704.00
Achat	CHF	3'498'560.00	au 22.01.2020	3'498'560.00	3'498'560.00	
Vente	EUR	-48'900'000.00	Contrat 354541 du 14.10.2019	53'624'229.00	-53'145'987.00	478'242.00
Achat	CHF	53'624'229.00	au 22.01.2020	53'624'229.00	53'624'229.00	
Vente	USD	-479'600'000.00	Contrat 354064 du 14.10.2019	473'317'240.00	-463'734'832.00	9'582'408.00
Achat	CHF	473'317'240.00	au 22.01.2020	473'217'240.00	473'317'240.00	
Vente	USD	-74'200'000.00	Contrat 354064 du 14.10.2019	73'227'980.00	-71'745'464.00	1'482'516.00
Achat	CHF	73'227'980.00	au 22.01.2020	73'227'980.00	73'227'980.00	
Vente	USD	-667'000'000.00	Contrat 354064 du 14.10.2019	658'262'300.00	-644'935'640.00	13'326'660.00
Achat	CHF	658'262'300.00	au 22.01.2020	658'262'300.00	658'262'300.00	
Vente	USD	-68'900'000.00	Contrat 354064 du 14.10.2019	68'984'310.00	-67'587'708.00	1'396'602.00
Achat	CHF	68'984'310.00	au 22.01.2020	68'984'310.00	68'984'310.00	
Total général						26'287'132.00

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus : CHF 131'003'574.-.

DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2019 CHF	+/- valeur potentielle au 31.12.2019 CHF
Achat	EUR	1'350'000.00	3.5% RBS-CG-3M EURIBOR 20	11.01.2020	1'714'071.77	1'466'479.12	-247'592.65
Total général						1'466'479.12	-247'592.65

Ces dérivés sont inclus au bilan dans la rubrique « Obligations ».

DÉRIVÉS SUR ACTIONS SUISSES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2020 CHF	+/- valeur potentielle au 31.12.2020 CHF
Achat	CHF	120'000.00	Richm_C/ WTS_67- 221123	22.11.23	0.00	27'600.00	27'600.00
Achat	CHF	1'000.00	MCH Group DTS20	01.2021	1'960.00	870.00	-1'090.00
Achat	CHF	12.00	Novavest DTS20	01.2021	351.00	1.80	-349.20
Total général					2'311.00	28'471.80	26'160.80

DÉRIVÉS SUR ACTIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2020 CHF	+/- valeur potentielle au 31.12.2020 CHF
Achat	CHF	406'411.00	Telefonica DTS20	01.2021	85'038.49	80'042.75	-4'995.74
Achat	CHF	152'530.00	Repsol DTS21	01.2021	48'235.92	46'306.75	-1'929.17
Achat	CHF	80.00	FT-SE 100 Future MAR21	03.2021	617'815.53	620'588.02	2'772.49
Achat	CHF	290.00	Euro Stoxx5050 Future MAR21	03.2021	1'095'368.18	1'113'455.73	18'087.55
Total général						1'860'393.24	13'935.12

DÉRIVÉS SUR ACTIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2019 CHF	+/- valeur potentielle au 31.12.2019 CHF
Achat	CHF	740.00	Euro Stoxx50 Future MAR20	03.2020	3'035'101.61	2'999'588.21	-35'513.40
Achat	CHF	210.00	FT-SE Future MAR20	03.2020	2'040'146.05	2'020'124.86	-20'021.19
Achat	CHF	104'513.00	Warrants Repsol DTS19	01.2020	34'421.29	48'056.07	13'634.78
Achat	CHF	80'000.00	Warrants Schmolz Bick. DTS0.30	01.2020	0.00	0.80	0.80
Total général						5'067'769.94	-41'899.01

Ces dérivés sont inclus au bilan dans la rubrique « Actions ».

6.6 ENGAGEMENTS OUVERTS

	2020 CHF	2019 CHF
Private equity – soldes à libérer		
Renaissance Technologies 4	1'063'300.00	1'680'900.00
Endeavour II LP	270'387.00	271'750.00
Endeavour Medtech	1'081'549.00	1'630'500.00
Swisscom Ventures	4'635'187.48	7'242'187.00
Immobilier – soldes à libérer		
Fondation Equitim	13'750'000.00	19'750'000.00
Realitim SCPC	165'000.00	165'000.00
Fonds IST Immobilier Résidentiel Suisse	3'439'130.05	6'477'478.00
TOTAL ENGAGEMENTS OUVERTS	24'404'553.53	37'217'815.00

6.7 LISTE DES MANDATS

OBLIGATAIRE

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Obligations CHF gérées en interne	CHF	917.5	11.3
US9219377515	Vanguard – US Investment Grade Bonds Indexed	USD*	806.2	9.9
US3620072708	GMO – Emerging Markets Bonds	USD*	180.8	2.2
IE00B8RZ2295	Barings – Global Loans	CHF	114.7	1.4
LU0635709669	Credit Suisse – Global Loans	CHF	116.7	1.5
LU0311982671	MFS – Emerging Markets Bonds	USD*	100.3	1.2
CH0259132105	Credit Suisse – Emerging Markets Bonds Indexed	USD*	164.6	2.0
LU0826455437	Blackrock – Emerging Markets Bonds Indexed	USD*	166.5	2.1
Total			2'567.3	31.6

* couvert en CHF

ACTIONS

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Actions suisses gérées en interne	CHF	295.1	3.6
Mandat	BCGE – Actions suisses Small & Mid caps	CHF	43.9	0.5
Mandat	UBS – Actions suisses Indexées	CHF	463.4	5.7
CH0125121043	UBS – Equity USA Indexed	CHF	227.2	2.8
CH0135671680	UBS – Equity Emerging Markets Indexed	CHF	141.7	1.7
CH01255121183	UBS – Equity Japan Indexed	CHF	63.2	0.8
CH014742208	UBS – Equity Pacific ex Japan Indexed	CHF	55.8	0.7
CH0125122009	UBS – Equity Canada Indexed	CHF	10.6	0.1
CH0100523353	Credit Suisse – Equity North America Indexed	USD	612.8	7.5
Mandat	Credit Suisse – Equity Europe ex Switzerland Indexed	Autre	761.5	9.4
CH0100524492	Credit Suisse – Equity Japan Indexed	JPY	186.2	2.3
CH0100524302	Credit Suisse – Equity Pacific ex Japan Indexed	CHF	68.1	0.9
CH0213352104	Credit Suisse – Equity Canada Indexed	CAD	24.9	0.3
US9220426012	Vanguard – Equity Emerging Markets Indexed	USD	122.1	1.5
CH0214967314	Credit Suisse – Equity World ex CH Small Cap Indexed	CHF	137.6	1.7
CH0209675195	UBS – Equity Global Small Cap Indexed	CHF	142.9	1.8
Total			3'357.0	41.3

IMMOBILIER

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Immobilier direct suisse géré en interne	CHF	589.5	7.3
Mandat	Mandat interne Immobilier suisse : Fonds et Fondations non cotés	CHF	377.3	4.6
Mandat	BCV Immobilier suisse : Fonds cotés indexés	CHF	329.7	4.0
CH0235457717	Credit Suisse Immobilier étranger (Real Estate Germany)	EUR	44.5	0.6
CH0183503272	Zurich Immobilier étranger (Real estate Europe)	EUR	28.8	0.4
Fonds	Fidelity Immobilier étranger (Real estate Europe/UK)	EUR/GBP	27.4	0.3
Total			1'397.2	17.2

AUTRES

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Portefeuille	Hypotheka	CHF	26.5	0.3
Mandat	Hypothèques gérées en interne	CHF	38.2	0.5
CH0022682048	GAM Inst Schweizer Wohnbauhypotheken I	CHF	59.6	0.7
CH0002875737	CSA Hypotheken Schweiz	CHF	60.3	0.7
CH0345080565	Swiss Mortgage I B Fund	CHF	32.0	0.4
LU1399444451	BlueOrchard Microfinance Fund	USD*	74.6	0.9
CH0034644978	Renaissance PME TECH III	CHF	0.1	0.0
CH0191614061	Renaissance PME TECH IV	CHF	4.6	0.1
Fonds	Endeavour II	EUR	2.0	0.0
Fonds	Endeavour Medtech	EUR	2.9	0.1
Fonds	Swisscom Venture	CHF	5.4	0.1
Total			306.2	3.8

* couvert en CHF

Les mandats de gestion gérés en externe sont confiés à des gérants accrédités FINMA.

Le total des placements au bilan comprend encore des liquidités de CHF 495.5 millions investies auprès de La Poste et de banques domestiques.

6.8 OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR (RFV)

OBJECTIF

Le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon une méthode économique et probabiliste. Il est fixé en pourcent des capitaux de prévoyance engagés. La valeur cible est mesurée à la date de clôture du bilan en fonction des caractéristiques de rendements/risques de la stratégie de placements, compte tenu du rendement minimal visé et d'un degré de sécurité suffisant.

La réserve est calculée sur un horizon de temps de 1 à 3 ans, en pourcent des engagements, selon la méthode de la *Value at Risk* (VaR); la mesure du risque s'effectue sur la base de scénarii aléatoires avec un degré de sécurité fixé entre 95 % et 99 %.

HYPOTHÈSES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS

L'objectif de performance, l'horizon de temps et le degré de sécurité sont définis annuellement pour l'année en cours par le Conseil de fondation dans le cadre fixé dans l'annexe 2 du règlement de placements.

L'objectif de performance minimal permettant l'équilibre financier sur le long terme est déterminé sur la base des résultats de la dernière expertise actuarielle effectuée en caisse ouverte dynamique.

RÉSERVES NÉCESSAIRES SELON L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

Niveau minimum (plancher) avec un degré de sécurité de 95% : 17.3% des engagements

Niveau optimal (plafond) avec un degré de sécurité de 99% : 25.7% des engagements

Le calcul des réserves nécessaires se base sur l'hypothèse de normalité des rendements des actifs. Des études empiriques montrent que les actifs financiers peuvent s'écarter de la distribution normale. D'une part, les événements extrêmes ont tendance à se produire plus fréquemment que ne le prévoit la distribution normale. D'autre part, les rendements de certains actifs financiers sont asymétriques. En conséquence, l'objectif de réserves de fluctuation proposé sous l'hypothèse de normalité peut être inférieur ou supérieur à ce qu'il devrait être.

Total de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.2020 : CHF 1'196'641'824.59

Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2020 : CHF 1'397'976'477.48

Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2020 : CHF 1'131'544'678.49

Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2020 : CHF 1'680'965'215.98

6.9 CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS ET RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SANS RENONCIATION À L'UTILISATION

CRÉANCES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SIÈGE ET AGENCES

	2020	2019
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs Siège et Agences	35'523'544.80	36'424'289.83
Provision pour pertes sur créances	-400'000.00	-400'000.00
SOLDE FINAL AU 31.12	35'123'544.80	36'024'289.83

Voir point 7.1 de l'annexe.

RÉSERVES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	2020	2019
	CHF	CHF
Solde à nouveau au 01.01	41'360'252.61	37'459'660.06
Apports	9'318'524.40	12'421'628.70
Prélèvements cotisations employeurs	-10'988'928.09	-8'521'036.15
Prélèvements cotisations employés	-1'942'208.84	0.00
SOLDE FINAL AU 31.12	37'747'640.08	41'360'252.61

Le taux d'intérêt appliqué sur les comptes de réserve de cotisations des employeurs a été fixé à 0% en 2020 (0% en 2019). 280 comptes étaient ouverts au 31 décembre 2020 contre 290 au 31 décembre 2019.

Nota : dans le cadre des mesures Covid-19 instaurées dans la prévoyance professionnelle et applicables jusqu'au 31 décembre 2021, l'employeur peut utiliser la réserve de cotisations employeurs pour financer le paiement des cotisations 2^e pilier des salariés.

6.10 COMMENTAIRE SUR LE RÉSULTAT DES PLACEMENTS

Le résultat global net des placements est constitué par le résultat net de chaque catégorie de placements :

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	2020	2019
	CHF	CHF
Résultat net sur liquidités et placements à terme		
Intérêts et frais*	-2'081'661.46	-2'422'639.75
Différence de change sur comptes bancaires	7'228'124.24	-3'210'761.19
Total résultat net sur liquidités et placements à terme	5'146'462.78	-5'633'400.94
Résultat net sur obligations		
Intérêts	64'478'499.62	55'970'478.08
Plus-value sur titres	253'506'391.65	289'640'718.17
Moins-value sur titres	-328'737'493.13	-189'158'823.92
Total résultat net sur obligations	-10'752'601.86	156'452'372.33
Résultat net sur immobilier et assimilés		
Intérêts	35'913'398.65	22'978'614.42
Plus-value sur titres	101'248'621.76	95'092'558.19
Moins-value sur titres	-68'001'092.12	-26'606'142.67
Total résultat net sur immobilier et assimilés	69'160'928.29	91'465'029.94
Résultat net sur actions		
Dividendes	82'523'125.53	52'757'180.60
Plus-value sur titres	1'149'842'967.82	970'020'995.08
Moins-value sur titres	-1'068'426'004.55	-444'823'182.85
Total résultat net sur actions	163'940'088.80	577'954'992.83
Résultat net sur placements alternatifs		
Revenus	2'779'805.24	5'195'842.11
Plus-value sur titres	117'076'122.70	34'322'844.18
Moins-value sur titres	-121'684'065.10	-15'883'279.54
Total résultat net sur placements alternatifs	-1'828'137.16	23'635'406.75
Résultat net sur produits dérivés		
Plus-value sur contrats	105'165'786.71	55'665'775.33
Moins-value sur contrats	-21'763'401.24	-69'955'215.10
Total résultat net sur produits dérivés	83'402'385.47	-14'289'439.77

* dont CHF -2'608'272.24 d'intérêts négatifs en 2020 (suite introduction par la BNS)

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS (SUITE)	2020 CHF	2019 CHF
Revenu net des immeubles		
Adaptation de valeur des immeubles	-2'148'102.28	-6'929'003.75
Nyon, route de St-Cergues 92-96	630'793.41	703'845.19
Gland, route de Malagny 12	218'965.96	210'495.69
Gland, chemin de la Chavanne 19	240'484.26	221'595.84
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	193'811.90	179'175.60
Genève, chemin des Pléiades 5-7	746'280.78	692'773.84
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	846'243.08	833'860.31
Villars-sur-Glâne, allée du Château	436'809.92	476'304.20
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	456'830.37	429'250.33
Bulle, Résidences du Marché	1'509'631.18	1'485'283.02
Genève, rue de Saint-Jean 26A	183'104.36	142'128.14
Genève, Deux-Communes 7-9	1'513'129.32	1'520'468.33
Lausanne, Ouchy 52	1'241'149.90	1'101'552.66
Fribourg, Rue de Romont 30	1'667'492.54	1'816'966.69
Meyrin, chemin du Jonc 6-6A	589'119.67	583'542.78
Genève, rue Patru 1	204'488.52	154'213.63
Carouge, place du Marché 20	-49'028.52	316'467.36
Plan-les-Ouates, chemin de la Milice 16	408'060.06	404'321.54
Carouge, chemin du Faubourg-de-Cruseilles 15-17	152'124.15	179'795.24
Carouge, Saint Julien 36	113'116.16	216'665.38
Carouge, Marché 4 / St Joseph 42	314'735.41	375'237.37
Genève, route de Chêne 14	228'340.88	0.00
Nyon, chemin des Saules 4A-B-C-D	6'767.15	0.00
Total revenu net des immeubles	9'704'348.18	5'114'939.39
Frais d'administration des placements		
Frais de gestion	-13'899'100.29	-14'954'271.82
Frais de transactions et impôts sur le rendement	-1'722'367.21	-875'591.58
Frais de global custody, conseillers et controlling	-2'992'547.26	-2'633'472.04
Total frais d'administration des placements	-18'614'014.76	-18'463'335.44
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	0.00	0.00
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires	-3'257'602.15	-1'663'108.90
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	296'901'857.59	814'573'456.19

6.11 PERFORMANCE DE L'ENSEMBLE DE LA FORTUNE

Selon le dépositaire global, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2020 est de 3.70% (TWR) et 3.75% (MWR). Pour 2019, la performance était de 12.09% (TWR) et 12.05% (MWR).

6.12 COMMENTAIRES SUR LES FRAIS TOTAUX DE LA GESTION DE FORTUNE

Considérant les frais de la gestion de fortune comme un facteur important de la performance à long terme des placements, la CIEPP s'efforce de minimiser les coûts de gestion tout en s'assurant d'un niveau de transparence adéquat.

L'approche privilégiant une gestion de type indicielle et des rééquilibrages périodiques de la fortune sur son allocation stratégique réalisés de manière systématique contribue à minimiser les frais de gestion de fortune.

Pour 2020, les frais de gestion de fortune qui figurent dans le compte exploitation se montent à CHF 18.6 millions. Ce chiffre comprend CHF 13.9 millions de TER, CHF 1.7 million de frais de transactions et CHF 3 millions de frais supplémentaires (frais de conseil, de *controlling* et de *global custody*). Le pourcentage des frais de gestion comptabilisés rapporté à la totalité des placements transparents s'élève à 0.23% (voir tableau ci-dessous).

En comparaison, pour l'exercice 2019, les frais de gestion (comprenant une estimation de frais non transparents CHF 0.3 million) s'élevaient à CHF 18.8 millions et représentaient 0.24% de la totalité des placements.

6.12.1 FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE ET TAUX DE TRANSPARENCE POUR LES COMPTES ANNUELS 2020

FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE COMPTABILISÉS AU COMPTE EXPLOITATION

	Total Expense Ratio (TER)		Coûts de transactions et de taxes (TTC)		Coûts supplémentaires (SC)		Coûts totaux	
	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements
Valeur de marché CHF 8'123'214'074.08								
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement au compte exploitation	3'912'189	0.048 %	1'722'367	0.021 %	2'992'547	0.037 %	8'627'103	0.106 %
Sommes des indicateurs de frais pour les placements collectifs (TER fonds)	9'986'912	0.123 %					9'986'912	0.123 %
Total des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation	13'899'100	0.171 %	1'722'367	0.021 %	2'992'547	0.037 %	18'614'015	0.229 %

TAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FRAIS

Il s'agit de la part en pourcent des placements pour lesquels les frais sont indiqués de façon transparente par rapport à l'ensemble des placements.

	2020 CHF	en % des placements	2019 CHF	en % des placements
Placements				
Placements transparents	8'123'214'074.08	100.00 %	7'680'073'436.16	99.85 %
Placements non transparents	0.00	0.00 %	11'235'840.00	0.15 %
Valeur de marché des placements	8'123'214'074.08	100.00 %	7'691'309'276.16	100.00 %

Au 31 décembre 2020, les frais sont indiqués de façon transparente pour l'ensemble des placements collectifs.

Taux de transparence en matière de frais : 100% au 31 décembre 2020 (99.85% au 31 décembre 2019).

Pourcentage des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais : 0.23% au 31 décembre 2020 (0.24% au 31 décembre 2019).

6.12.2 LISTE DES PLACEMENTS NON TRANSPARENTS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Placements collectifs pour lesquels la définition du ratio des frais TER ne correspond pas aux exigences fixées par la directive de la CHS PP.

Néant.

6.13 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En application de la législation en vigueur, de ses principes d'investissement et de son règlement de placements, la CIEPP exerce systématiquement ses droits de vote pour les actions des sociétés suisses cotées en Suisse ou à l'étranger, dans l'intérêt de ses assurés, c'est-à-dire de manière à assurer durablement la prospérité de la CIEPP.

La prospérité durable de la CIEPP implique que les positions de vote soient définies dans l'intérêt à long terme des entreprises, de leurs actionnaires et des assurés de la CIEPP.

Suite à l'augmentation significative des possibilités d'exercer ses droits de vote, le Conseil de fondation a validé le 18 décembre 2020 de nouvelles directives concernant l'exercice des droits de vote.

La CIEPP établit un rapport détaillé à l'usage de ses assurés de l'exercice des droits de vote pour les actions des sociétés cotées en Suisse. Ce rapport, qui contient également une description des principales activités d'engagement de la CIEPP durant l'année écoulée, est à disposition sur le site internet de l'institution www.ciepp.ch.

6.14 CODE DE DÉONTOLOGIE, COMMISSIONS ET GOUVERNANCE

En tant que membre de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), la CIEPP applique son code de bonne conduite qui intègre une charte et des directives permettant de garantir le respect des dispositions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité.

Dans ce cadre, la CIEPP a édicté des directives que chaque membre du Conseil de fondation ou de l'organe de gestion, chaque gérant, mandataire, régisseur et dépositaire global s'engage annuellement à respecter formellement.

6.15 RÉTROCESSIONS

Néant.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 ACTIF

	2020 CHF	2019 CHF
B) Compte de régularisation actif		
Affiliés et agences	35'123'544.80	36'024'289.84
Autres créances	3'690'450.00	8'872'556.90
Fonds de garantie	0.00	1'675'052.22
Impôt anticipé	26'277'253.45	8'310'674.72
Comptes courants des régies	1'460'528.29	1'781'087.10
Intérêts et dividendes à recevoir	6'753'579.65	6'957'156.64
Autres actifs transitoires	685'385.80	581'914.47
Total	73'990'741.99	64'202'731.89

Affiliés et agences : Le poste Affiliés et agences correspond aux cotisations employeurs dues à la CIEPP au 31 décembre, déduction faite d'une correction de valeur de CHF 400'000.00, représentant le 10% des factures ouvertes de plus de 60 jours. Au 31 mars 2021, le montant encore dû se monte à environ CHF 3.7 millions.

7.2 PASSIF

	2020 CHF	2019 CHF
D) Engagements		
Autres dettes		
Prêt immeuble Saint-Jean 26	3'932'500.00	3'932'500.00
TVA à payer	62'889.35	53'098.65
Impôt source à payer	186'678.95	88'382.15
Fonds de garantie	1'787'506.79	0.00
Autres créanciers	922'283.45	458'582.19
Total	6'891'858.54	4'532'562.99
E) Compte de régularisation passif		
Prestations d'entrées en attente	16'092'669.13	18'453'114.20
Autres passifs transitoires	2'057'154.87	893'688.80
Total	18'149'824.00	19'346'803.00
G) Provisions non techniques		
Réserves pour travaux d'entretien		
Immeuble Pléiades 5-7	217'687.30	217'687.30
Immeuble Milice 16	616'384.80	622'355.90
Total	834'072.10	840'043.20

7.3 COMPTE D'EXPLOITATION

	2020 CHF	2019 CHF
K) Cotisations et apports ordinaires		
Détail des cotisations		
Bonifications de vieillesse aux assurés	340'988'548.05	331'712'398.65
Primes de risque nettes	33'485'529.10	32'672'866.75
Cotisations au fonds de garantie	2'185'983.55	2'138'673.70
Cotisations pour frais administratifs	16'268'988.80	15'850'348.00
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	2'662'746.30	2'595'830.85
Total	395'591'795.80	384'970'117.95
K) Cotisations et apports ordinaires		
Subsides du fonds de garantie		
Subsides à recevoir selon décompte annuel et indemnité pour insolvabilité	645'298.17	3'942'051.57
Total	645'298.17	3'942'051.57
S) Charges d'assurances		
Contributions au fonds de garantie		
Contribution légale concernant les subsides selon décompte annuel	2'148'745.07	1'992'899.92
Contribution légale concernant toutes les autres prestations selon décompte annuel	283'356.69	274'099.43
Primes de réassurance stop loss (prime risque et prime pour frais de gestion)	274'238.30	312'503.20
Total	2'706'340.06	2'579'502.55
V) Autres Produits		
Il s'agit des intérêts sur apports de libre passage reçus, des commissions sur impôts source et des produits des dossiers « retrait pour l'encouragement à la propriété du logement ».	184'001.50	201'451.91
W) Autres Frais		
Il s'agit des pertes sur cotisations facturées aux affiliés ainsi que de l'ajustement de la provision pour débiteurs.	109'902.60	97'395.37
X) Frais d'administration		
Administration générale	15'812'921.06	15'338'943.84
Honoraires organe de révision	100'753.35	94'191.70
Honoraires expert en prévoyance professionnelle	213'493.60	162'519.30
Autorités de surveillance	37'318.10	40'388.00
Total	16'164'486.11	15'636'042.84

Frais d'administration (X)

Les frais d'administration se montent à CHF 16'164'486.11 pour l'exercice 2020 (en 2019 CHF 15'636'042.84). Un montant de CHF 16'268'988.80 pour 2020 a été facturé aux affiliés au titre de cotisations (voir détail des cotisations ci-dessus).

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Dans son courrier du 31 mars 2021, l'Autorité de surveillance a formulé un commentaire sur la présentation des états financiers 2019. Les remarques ont été prises en considération pour l'exercice 2020. L'ASFIP demande également l'envoi de documents concernant l'exercice 2020.

9. AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

La procédure pénale ouverte à la fin de l'année 2013, suite à la découverte au sein d'Hypotheka SA de nombreuses irrégularités, suit toujours son cours. Pour rappel, la CIEPP, à l'instar de nombreuses autres institutions de prévoyance, s'est constituée partie civile en date du 4 mars 2014 dans le cadre de ladite procédure. Par ailleurs, à l'intérieur de groupes de débiteurs, plusieurs personnes ont également été prévenues par le Procureur du Canton de Genève.

En parallèle, les nombreuses démarches (dénonciations, réquisitions de poursuites en réalisation de gage immobilier, cessions de loyer, gérances légales instaurées, procédures de main levée d'opposition etc.) qui ont été engagées sur le plan civil aux fins de préserver les intérêts de la CIEPP continuent à porter leurs fruits. A noter qu'aux fins de maximiser le résultat, la plupart des démarches sont toujours organisées de concert avec la Fondation Hypotheka, les avocats mandatés par les institutions de prévoyance et les autres institutions de prévoyance. Cette organisation a permis la sécurisation de l'entier des prêts, des créances et des intérêts et l'accélération des amortissements.

9.2 LIQUIDATION PARTIELLE

Les conditions de la liquidation partielle, conformément à l'article 2 du règlement sur la liquidation partielle ou totale, n'ont pas été remplies durant l'exercice 2020.

10. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

**KPMG SA**

Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

**Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la
CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, Genève****Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport annuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre; une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



**CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de
prévoyance professionnelle, Genève**
Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Michel Faggion
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Eliane Fischer
Expert-réviseur agréée

Genève, le 8 juin 2021

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe

SIÈGE DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Rue de Saint-Jean 67
Case postale
1211 Genève 3
T 058 715 31 11
ciepp@fer-ge.ch
www.ciepp.ch

AGENCES

Bulle – Rue Condémine 56
T 026 919 87 40

Fribourg – Rue de l'Hôpital 15
T 026 350 33 79

Neuchâtel – Av. du 1^{er}-Mars 18
T 032 727 37 00

Porrentruy – Ch. de la Perche 2
T 032 465 15 80